



Vincent Eiffling

NUCLÉAIRE IRANIEN

Obstacles et enjeux d'un accord renouvelé
entre Washington et Téhéran



© **Groupe de recherche
et d'information
sur la paix et la sécurité**

Avenue des Arts 7-8
B-1210 Bruxelles
Tél.: (32) 484.942.792
Courriel: admi@grip.org
Site Internet: www.grip.org
Twitter : [@grip_org](https://twitter.com/@grip_org)
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information
sur la paix et la sécurité (GRIP)
est une association sans but lucratif.

La reproduction est autorisée,
moyennant mention de la source et de l'auteur.

Photo de couverture : Réacteur à eau lourde d'Arak (Arak IR-40 Heavy Water Reactor - Author Nanking2012
- Wikimedia Commons

Prix : 10 euros

ISSN : 2466-6734
ISBN : 978-2-87291-201-8

Version PDF :
<https://grip.org/nucleaire-iranien-obstacles-et-enjeux-dun-accord-renouvele-entre-washington-et-teheran>



Les rapports du GRIP sont également
diffusés sur www.i6doc.com,
l'édition universitaire en ligne.



Le GRIP bénéficie du soutien
du Service de l'Éducation permanente
de la Fédération Wallonie-Bruxelles
www.educationpermanente.cfwb.be

NUCLÉAIRE IRANIEN

**Obstacles et enjeux
d'un accord renouvelé
entre Washinton et Téhéran**

TABLE DES MATIÈRES

UNE ATTAQUE AU CŒUR DU PROGRAMME NUCLÉAIRE IRANIEN	3
Le JCPOA : historique, naissance et contenu des dispositions	5
Principales dispositions prévues par le JCPOA	5
<hr/>	
ISRAËL : OUI AU STATU QUO, NON AU JCPOA	10
Uranium enrichi : qu'est-ce qui distingue le nucléaire civil du militaire - l'Iran essaie-t-il ou non de devenir une puissance nucléaire ?	11
<hr/>	
LES SANCTIONS PEUVENT-ELLES SERVIR AU CONTAINMENT DE LA PUISSANCE IRANIENNE ?	14
Les proxys : la force de frappe de Téhéran au Moyen-Orient	16
La Chine au secours de l'économie iranienne ?	17
Une stratégie israélienne qui bat de l'aile.	20
<hr/>	
QUELLE RIPOSTE POUR TÉHÉРАН ?	21
<hr/>	
CONCLUSION	24
<hr/>	
CHRONOLOGIE SÉLECTIVE DU NUCLÉAIRE IRANIEN	27

UNE ATTAQUE AU CŒUR DU PROGRAMME NUCLÉAIRE IRANIEN

Le 11 avril 2021, le site d'enrichissement d'uranium de Natanz a été la cible d'une importante explosion qui, de l'aveu même d'Alireza Zakani, le directeur du centre de recherche du parlement iranien, aurait complètement détruit le générateur d'alimentation électrique de l'usine – pourtant enfoui à 50 mètres sous terre – ainsi que plusieurs centaines de centrifugeuses, retardant ainsi la poursuite des opérations d'enrichissement¹. Cette attaque est intervenue le jour même de la visite en Israël du secrétaire d'État américain à la Défense Lloyd J. Austin, et alors que se tenaient à Vienne des pourparlers indirects entre Washington et Téhéran sur l'avenir de l'accord sur le nucléaire iranien (JCPOA²). Il s'agissait par ailleurs de la seconde attaque contre des intérêts iraniens en moins d'une semaine, après l'explosion qui a endommagé le navire espion iranien Saviz dans les eaux de la mer Rouge le 6 avril dernier³.

Du côté de la Maison Blanche, on a démenti toute implication des États-Unis dans cette attaque – sans pour autant la condamner fermement – alors qu'Israël est naturellement pointé du doigt par le régime iranien comme le coupable désigné. Des fuites émanant des services de renseignements israéliens accréditent par ailleurs la paternité de l'opération à l'État hébreux qui, s'il avait pour tradition de faire preuve d'opacité quant à sa guerre de l'ombre avec l'Iran, semble au cours de ces dernières années de plus en plus ouvertement reconnaître son implication dans les opérations hostiles visant la République islamique⁴. Cette « guerre entre les guerres » comme on la désigne en Israël, vise à empêcher l'Iran de développer ses capacités d'action à travers le Moyen-Orient et a été pensée comme une suite d'opérations hostiles non ouvertement revendiquées par Israël allant du sabotage à l'assassinat, en passant par les frappes militaires contre les proxys de l'Iran⁵. En mars dernier, le *Wall Street Journal* avait d'ailleurs révélé un aspect méconnu de cette « guerre entre les guerres », à savoir les opérations de sabotages entreprises par l'État hébreux contre des navires marchands et des pétroliers iraniens dont au moins une douzaine aurait été ciblée depuis 2019⁶.

1. Pollock D., *Bibi "Natanzyahu" Plays Bad Cop on Iran*, The Washington Institute for Near East Policy, 14 avril 2021.

2. Joint Comprehensive Plan of Action.

3. Fassihi F., Schmitt E., & Bergman R., *Israel-Iran Sea Skirmishes Escalate as Mine Damages Iranian Military Ship*, *The New York Times*, 6 avril 2021.

4. Pfeffer A., *In Twilight of the Netanyahu Era, Israel Changes the Rules on Iran*, *Haaretz*, 14 avril 2021 ; Verter Y., *At a Critical Moment for Netanyahu, Israel's Iran Ambiguity Blows Up*, *Haaretz*, 13 avril 2021.

5. Harel A., *Israel Outs a Senior Hezbollah Target, but Risks Igniting New Round of Violence*, *Haaretz*, 29 octobre 2017.

6. Lubold G., Faucon B., & Schwartz F., *Israeli Strikes Target Iranian Oil Bound for Syria*, *The Wall Street Journal*, 11 mars 2021.

En Iran, le sabotage de Natanz a suscité des déclarations appelant à la riposte de tous les échelons du pouvoir, ce qui n'a en soi rien d'exceptionnel, Téhéran ayant toujours eu la rhétorique guerrière aisée après toute action d'envergure visant ses intérêts, comme récemment après les assassinats du général Soleïmani (janvier 2020) et du scientifique nucléaire Moshen Fakhizadeh (novembre 2020). Cela dit, un mois après l'attaque, la réaction iranienne envers l'État hébreux est restée mesurée, Téhéran étant bien conscient qu'il convient de faire preuve de retenue afin de ne pas compromettre les discussions diplomatiques en cours.

Par le passé, Israël et les États-Unis s'en sont déjà pris aux installations nucléaires iraniennes, comme lors de l'opération conjointe ayant permis l'implantation – toujours sur le site de Natanz – du virus informatique Stuxnet (découvert en septembre 2010), lequel avait corrompu les données de fonctionnement de plusieurs centrifugeuses, les faisant tourner en surrégime, ce qui conduisit finalement à leur détérioration et destruction. Dans un rapport de décembre 2010, l'*Institute for Science and International Security* estime ainsi que Stuxnet aurait détruit approximativement 1 000 centrifugeuses, soit environ 10 % du nombre de centrifugeuses installées sur le site de Natanz à cette époque⁷. Cela dit, cette fois, tout porte à croire que les États-Unis ne sont guère impliqués dans l'affaire (du moins en ce qui concerne son volet opérationnel), tant cela irait à contre-courant de leur volonté de rapprochement diplomatique avec Téhéran sur la question nucléaire.

Concernant le mode opératoire de cette dernière opération, celui-ci s'est révélé bien différent de celui de Stuxnet. Là où ce dernier faisait son œuvre le plus discrètement possible (plus longtemps il demeurait non détecté, plus de dégâts il engendrait), l'attaque du 11 avril dernier a impliqué l'utilisation d'un engin explosif dissimulé au cœur de l'installation iranienne. De l'avis de certaines sources, les dégâts seraient tels qu'il faudra au moins neuf mois avant que Natanz ne puisse reprendre pleinement le rythme de ses opérations⁸. Fereydoun Abbasi Davani, le président de la commission du parlement iranien sur l'énergie, a ainsi publiquement déclaré que d'un point de vue technique, la réalisation du plan de l'ennemi relève d'un « très beau stratagème »⁹. Par ailleurs, comme l'a expliqué l'ancien Premier ministre israélien Ehud Olmert dans une interview deux jours après l'attaque, les préparatifs de cette dernière ne datent pas d'hier : l'engin explosif déclenché à distance a dû être implanté sur le site il y a de nombreuses années, peut-être même il y a plus d'une décennie¹⁰. Le choix du timing, alors que s'amorce péniblement un rapprochement entre Téhéran et Washington, ne semble donc guère anodin.

7. ISIS, *Did Stuxnet Take Out 1,000 Centrifuges at the Natanz Enrichment Plant?*, décembre 2020.

8. Bergman R., Gladstone R., & Fassihi F., *Blackout Hits Iran Nuclear Site in What Appears to Be Israeli Sabotage*, *The New York Times*, 11 avril 2021.

9. Behraves M., *Nuclear Sabotage Could Be What Iran Needed*, *Foreign Policy*, 13 avril 2021.

10. Associated Press, *Haaretz*, & Reuters, *Iran Begins 60 Percent Uranium Enrichment After Natanz Attack*, Top Negotiator Says, *Haaretz* 13 avril 2021.

Le JCPOA : historique, naissance et contenu des dispositions

L'accord sur le nucléaire iranien ou JCPOA pour *Joint Comprehensive Plan of Action* adopté par Téhéran, le P5+1 (Allemagne, Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, Russie), et l'Union européenne, a été annoncé le 14 juillet 2015 (*Finalization Day*), formellement adopté le 18 octobre 2015 (*Adoption Day*), et est entré en vigueur le 16 janvier 2016 (*Implementation Day*). Le JCPOA a été avalisé par le Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) par sa Résolution 2231 du 20 juillet 2015. Cette résolution prendra fin en octobre 2025 (*Termination Day*) et le CSNU sera alors déchargé de la question nucléaire iranienne. Ce plan, dont l'objectif majeur demeure de garantir la nature civile du programme nucléaire iranien, est l'aboutissement de 12 ans de négociations et de tensions entre Téhéran et les grandes puissances.

Le JCPOA prévoit que l'Iran accepte un régime de surveillance renforcé de l'AIEA ainsi qu'une série de limitations qualitatives et quantitatives temporaires (*sunset clauses*) de certaines de ses activités nucléaires en échange de la levée des sanctions adoptées en rétorsion à son programme nucléaire. Les sanctions contre l'Iran en raison des violations des droits de l'homme ou d'un soutien à certains groupes considérés comme terroristes ne sont donc pas concernées par le JCPOA. La supervision de la bonne application du JCPOA a été confiée à une Commission conjointe au sein de laquelle siègent les différentes parties à l'accord. Cette commission peut en outre instaurer des groupes de travail en charge d'encadrer/monitorer la bonne application de certaines dispositions de l'accord.

Principales dispositions prévues par le JCPOA

Enrichissement d'uranium

- Pour 10 ans, le nombre de centrifugeuses dédiées à l'enrichissement d'uranium est limité à 5 060 centrifugeuses de type IR-1 sur le site de Natanz.
- Le surplus de centrifugeuses (environ 13 000) est démantelé et stocké sous la supervision de l'AIEA.
- Pour 15 ans, le taux maximum d'enrichissement autorisé est limité à 3,67 % d'uranium 235.
- Pour 15 ans, les activités d'enrichissement d'uranium ne sont autorisées que sur le site de Natanz.
- Pour 10 ans, interdiction de produire de nouvelles centrifugeuses de type IR-1.

Stocks d'uranium

- Pour 15 ans, le stock total d'uranium enrichi ne doit pas excéder 300 kg d'hexafluorure d'uranium (UF₆) enrichi à 3,67 % en uranium 235, soit l'équivalent de 202,8 kg d'uranium pur enrichi à 3,67 %.
- Tout excès d'uranium enrichi doit être vendu, stocké à l'étranger, ou dilué pour atteindre le niveau de concentration d'uranium 235 équivalent à celui de l'uranium naturel.
- Les oxydes d'uranium enrichis entre 5 et 20 % seront convertis en plaques de combustible pour le réacteur de recherche de Téhéran (RRT)
- Les oxydes d'uranium enrichis entre 5 et 20 % qui ne peuvent pas être convertis en combustible pour le RRT seront vendus à l'étranger ou dilués pour atteindre un niveau d'enrichissement de 3,67 % ou moins.

Recherche et développement¹¹

- Pour 10 ans, La commission conjointe en charge de superviser l'application du JCPOA doit examiner et approuver tout changement relatif à la recherche et au développement du programme nucléaire iranien.
- Les tests mécaniques (sans uranium) ne sont autorisés que sur 2 machines isolées pour les types de centrifugeuses suivants : IR-2m, IR-4, IR-5, IR-6, IR-6s, IR-7, et IR-8.
- Pour 10 ans, l'Iran est autorisé à n'effectuer des tests avec uranium que sur une seule cascade de centrifugeuses de type IR-4 comptant jusqu'à maximum 10 machines ainsi que sur une centrifugeuse IR-4 isolée.
- Pour 10 ans, les tests avec de l'uranium ne sont autorisés que sur une seule centrifugeuse de type IR-5.
- Pour 10 ans, les tests avec de l'uranium ne sont autorisés que sur des centrifugeuses IR-6 isolées ainsi que sur une seule cascade intermédiaire de centrifugeuses de type IR-6. Le nombre de centrifugeuses autorisées dans cette cascade intermédiaire augmente progressivement au fil des ans : 10 machines les quatre premières années, 20 pour les quatre suivantes, et enfin 30 machines 8 ans et demi après la mise en application du JCPOA.
- Pour 10 ans, les tests avec de l'uranium ne sont autorisés que sur des centrifugeuses IR-8 isolées ainsi que sur une seule cascade intermédiaire de centrifugeuses de type IR-8. Il est notamment prévu que l'Iran termine ses essais mécaniques (sans uranium) au bout d'un an et entame par la suite des tests avec uranium, d'abord sur une seule machine isolée, et ensuite en augmentant progressivement le nombre de machines connectées en cascade : d'abord 3, puis 10, 20 et enfin 30 machines 8 ans et demi après la mise en application du JCPOA.
- Pour 15 ans, l'Iran ne pourra procéder à des essais de centrifugeuses avec de l'uranium qu'à l'installation pilote d'enrichissement de combustible située sur le site de Natanz. Il procédera à tous les essais mécaniques (sans uranium) sur les centrifugeuses à l'installation pilote d'enrichissement de Natanz et au Centre de recherche de Téhéran.

Site de Fordow

- Conversion du site d'enrichissement en un centre de recherche et développement.
- Pour 15 ans, interdiction de mener des activités en lien avec l'enrichissement d'uranium et interdiction d'introduire sur le site des matières nucléaires.
- Pour 15 ans, 1 044 centrifugeuses demeureront sur le site et seront dédiées à la fabrication d'isotopes stables.

Réacteur à eau lourde d'Arak

- Démantèlement du cœur d'origine du réacteur et remplacement de celui-ci par un nouveau cœur ne produisant pas de plutonium de qualité militaire.
- Pour 15 ans, aucune activité liée à la reconversion du combustible arrivé en fin de vie.

11. Le JCPOA ne reprend que des dispositions générales concernant l'aspect recherche et développement du programme nucléaire iranien. Les détails concernant ce volet de l'accord sont à aller chercher dans le *Iran's enrichment and enrichment R&D plan*, un texte complémentaire au JCPOA approuvés par les parties à l'accord et soumis à l'AIEA qui est la garante de son respect et de sa bonne exécution. Cependant, ce plan est un document confidentiel qui n'a pas été rendu public à l'inverse du JCPOA. Cela dit, en 2016, Associated Press est parvenu à rentrer en possession de ce document, ce qui a permis à plusieurs chercheurs de l'analyser en détails. Voir notamment : Institute for Sciences and International Security, *Iran's Long-Term Centrifuge Enrichment Plan: Providing Needed Transparency*, avril 2016.

- Tout combustible arrivé en fin de vie doit être exporté en dehors de l'Iran.
- Pour 15 ans, interdiction de mettre en service un autre réacteur à eau lourde. Pour 15 ans, interdiction de stocker de l'eau lourde en Iran ; tout excès d'eau lourde doit être vendu et exporter en dehors du pays.

Réacteur de recherche de Téhéran (RRT)

- L'oxyde d'uranium enrichi à 19,75 % nécessaire à la fabrication du combustible du RRT devra être achetée par l'Iran sur le marché international.
- Tout combustible arrivé en fin de vie doit être exporté en dehors de l'Iran.

Surveillance et vérification

- À partir de l'adoption du JCPOA, l'Iran appliquera le protocole additionnel se rapportant à l'Accord de garanties généralisées conclu entre l'Iran et l'AIEA et 8 ans après l'adoption du JCPOA, l'Iran entamera les mesures afin de faire ratifier ce protocole additionnel par son parlement.
- Pour 10 ans, tout achat de matériel ou de technologie nucléaire duale (pouvant avoir un emploi aussi bien civil que militaire) doit obtenir l'approbation du groupe de travail sur l'approvisionnement de la Commission conjointe en charge de surveiller l'application du JCPOA.
- Pour 15 ans, la Commission conjointe supervise la résolution des potentiels différends entre l'AIEA et l'Iran concernant l'accès aux sites suspectés d'abriter des activités nucléaires non-déclarées.
- Pour 20 ans, surveillance continue de l'inventaire de toutes les centrifugeuses et de la production de nouvelles centrifugeuses.
- Pour 25 ans, surveillance continue des usines de traitement de minerai d'uranium.
- Application par l'Iran de la rubrique 3.1 modifié des arrangements subsidiaires à l'Accord de garanties conclu avec l'AIEA. En conséquence, la surveillance de l'AIEA sur le développement et la construction de tout futur site nucléaire se retrouve renforcée.

Sanctions de l'ONU

- Dès l'entrée en vigueur du JCPOA, la Résolution 2231 du CSNU souligne la fin de toutes les résolutions précédentes en lien avec le programme nucléaire iranien, à savoir les Résolutions 1696 (2006), 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008), et 1929 (2010).
- Pour 10 ans, les sanctions onusiennes des anciennes résolutions concernant le programme nucléaire iranien peuvent être remises en place par le mécanisme dit du snapback : en cas d'accusation de violations graves par l'Iran de ses engagements, le CSNU devra statuer sur la continuation de la levée des sanctions ; un seul veto d'un des membres permanents du CSNU peut donc suffire dans ce cas à réinstaurer les sanctions internationales.
- 10 ans après l'adoption du JCPOA, le CSNU ne sera plus en charge de la question nucléaire iranienne.
- Les sanctions onusiennes relatives à l'embargo sur les armes lourdes à destination de l'Iran seront levées 5 ans après l'adoption du JCPOA.
- Huit ans après l'adoption du JCPOA, les sanctions onusiennes relatives au programme balistique iranien seront levées.

Sanctions de l'Union européenne

- Huit ans après l'adoption du JCPOA, l'embargo de l'Union européenne sur les armes conventionnelles et missiles balistiques sera levé.
- Levée des sanctions européennes relatives au programme nucléaire iranien, notamment dans les domaines financier, bancaire, économique, et énergétique.
- Levée des sanctions européennes visant des entités et des individus impliqués dans le programme nucléaire iranien.
- L'Union européenne et ses États membres doivent s'abstenir d'entreprendre toute politique qui pourrait affecter négativement la normalisation des relations économiques avec l'Iran.

Sanctions des États-Unis

- Levée des sanctions contre les secteurs financier et énergétique iraniens ; les banques et les entreprises iraniennes peuvent à nouveau se connecter au système bancaire international.
- Levée des sanctions américaines visant des entités et des individus impliqués dans le programme nucléaire iranien.
- Les États-Unis doivent s'abstenir d'entreprendre toute politique qui pourrait affecter négativement la normalisation des relations économiques avec l'Iran.
- Autorisation pour les entreprises aéronautiques américaines de vendre à l'Iran des avions commerciaux destinés au transport de passagers civils.
- Autorisation d'octroyer des licences d'importation à destination des États-Unis pour les tapis et les produits alimentaires iraniens.
- Huit ans après l'adoption du JCPOA, les États-Unis prendront les mesures nécessaires en vue de revoir et mettre un terme à la législation relative aux sanctions américaines contre le programme nucléaire iranien. En attendant, le président américain doit certifier tous les 90 jours au Congrès que l'Iran respecte bien ses engagements du JCPOA afin de maintenir la levée des sanctions américaines.
- Les sanctions américaines contre l'Iran relatives aux violations des droits de l'homme, au terrorisme, et aux missiles balistiques, demeureront en place.
- Les États-Unis peuvent toujours mettre en place des sanctions additionnelles sans lien avec les activités nucléaires iraniennes.

Cela dit, l'absence de réaction de Washington, conjuguée aux actuels échanges intensifs de ces derniers mois entre responsables américains et israéliens, ne laisse planer aucun doute sur le fait qu'Israël et les États-Unis discutent intensivement du programme nucléaire iranien¹². La question demeure donc de savoir si Washington était au courant de ce sabotage planifié et si, le cas échéant, il a donné ou non son feu vert à son exécution sans s'impliquer directement dans sa réalisation. Si l'administration Biden a bien été informée au préalable du plan israélien et l'a laissé se dérouler en

12. Depuis janvier 2021, les rencontres physiques et réunions virtuelles de haut niveau entre responsables américains et israéliens ont été les suivantes : le 10 mars, rencontre virtuelle du *U.S.-Israel Strategic Consultative Group* avec la participation de Jake Sullivan, Conseiller à la Sécurité nationale, et son homologue israélien Meir Ben-Shabbat. Le 10 avril, rencontre en Israël entre le secrétaire à la Défense, Lloyd Austin et son homologue israélien Benny Gantz. Le 13 avril, nouvelle réunion virtuelle du *U.S.-Israel Strategic Consultative Group* avec Jake Sullivan et Meir Ben-Shabbat. Le 27 avril, rencontre à Washington entre Jake Sullivan et Meir Ben-Shabbat. Entre le 26 et 28 avril, rencontres à Washington entre le Secrétaire d'État Anthony Blinken, le Directeur de la CIA William Burns, la Directrice du Renseignement national, Avril Haines, et le directeur du Mossad Yossi Cohen. Le 29 avril, rencontre à la Maison-Blanche entre Jake Sullivan, Yossi Cohen, et le président Joe Biden.

toute connaissance de cause, cela signifie que Washington entend instrumentaliser les actions israéliennes pour accentuer la pression sur l'Iran, faisant ainsi le pari que Téhéran sera dès lors plus réceptif aux propositions américaines de sortie de crise en raison de la diminution de sa marge de manœuvre ainsi qu'en raison du risque d'un accroissement des actions hostiles de la part de l'État hébreux. Cela dit, il s'agirait d'un pari risqué. Si la République islamique a démontré depuis des années sa capacité à maîtriser l'art de l'escalade contrôlée, elle n'a cependant jamais pris l'habitude de courber l'échine face aux sanctions ou autres opérations hostiles. L'exemple de l'obstination du régime iranien face à plusieurs années de « pression maximale » sous l'administration Trump en est une parfaite illustration. D'un autre côté, il est tout aussi possible qu'Israël ait agi sans en avertir Washington au préalable. Ce ne serait d'ailleurs guère la première fois. Dans ce scénario, les objectifs israéliens d'une telle opération pourraient se résumer comme suit :

- Tenter de saboter les discussions de Vienne en poussant le régime iranien à la faute.
- Diminuer la marge de manœuvre du chantage et de la surenchère nucléaire de Téhéran.
- Signaler à la République islamique que la guerre de l'ombre avec Israël ne prendra pas fin en cas d'accord avec les États-Unis.
- Rappeler à Washington l'indépendance stratégique de l'État hébreux ainsi que la nécessité de tenir compte des intérêts sécuritaires d'Israël.

Si les États-Unis n'étaient en effet pas informés de cette attaque, ils n'ont pas dû pour autant en être totalement surpris compte tenu de la posture hostile de Benjamin Netanyahu vis-à-vis de tout accord nucléaire avec Téhéran et des actions passées d'Israël contre les intérêts iraniens. Cela dit, l'annonce de l'explosion survenue à Natanz n'a pas dû manquer d'être perçue à Washington comme une tentative de déstabiliser les pourparlers diplomatiques. Dès lors, les États-Unis ont eu le choix : soit engager Israël afin de tenter de convaincre l'État hébreux de se montrer plus réceptifs quant aux possibles retombées positives d'un accord avec Téhéran et rassurer les responsables israéliens sur l'engagement de Washington à garantir la sécurité de l'État hébreux. Soit, à l'instar de ce que fut la posture adoptée par l'administration Obama, manifester son désaccord vis-à-vis de la ligne dure israélienne en tenant éloignés de la Maison Blanche les responsables israéliens, ce qui conduisit en 2015 à l'isolement de l'État hébreux. Pour l'heure, Joe Biden semble avoir privilégié la première option. En effet, les discussions et rencontres entre responsables israéliens et américains ne se sont guère interrompues, elles se sont au contraire intensifiées, comme en témoigne la rencontre à Washington le 29 avril dernier entre le président Biden et le directeur du Mossad Yossi Cohen¹³.

Cela dit, même si Israël entend assurer ses intérêts sécuritaires en s'en prenant de la sorte au programme nucléaire iranien, les gains de l'opération du 11 avril dernier pourraient, comme nous allons le voir, se révéler au final très relatifs, voir même négatifs, tant pour Israël que pour les États occidentaux impliqués dans les discussions autour du JCPOA.

13. Samuels B., *Biden-Mossad Chief 'Meeting' Unlikely to Change Course of U.S.-Iran Nuclear Talks*, Haaretz, 3 mai 2021 ; Caspit B., *Israel not reassured by Biden's meeting with Mossad chief*, Al-Monitor, 4 mai 2021.

ISRAËL : OUI AU STATU QUO, NON AU JCPOA

Du point de vue Israélien, l'attaque du 11 avril s'inscrit dans une logique qui consiste à amoindrir temporairement les capacités de production de matériaux fissibles de l'Iran afin de minimiser les leviers d'influence de Téhéran dans les négociations de Vienne. En effet, la stratégie diplomatique actuelle de l'Iran consiste à augmenter progressivement – tant qualitativement que quantitativement – le volume de ses activités nucléaires afin de mettre la pression sur Washington dans le but de pousser les États-Unis à lever les sanctions imposées du temps de l'administration Trump¹⁴. Le président Hassan Rouhani a ainsi inauguré une ligne de 164 centrifugeuses dites IR-6 et une autre de 30 IR-5 – interdites par le JCPOA – dans le complexe nucléaire de Natanz, le 10 avril dernier, soit la veille de l'action de sabotage israélienne¹⁵. De son côté, Washington souhaiterait que Téhéran se remette en conformité avec les engagements pris dans le JCPOA avant d'envisager la levée des sanctions. Or ce scénario est rejeté en masse côté iranien, tant par les modérés que par les conservateurs, les deux camps soulignant unanimement le fait que ce sont bien les États-Unis qui sont sortis de l'accord et que de ce fait c'est à eux qu'incombe la responsabilité du premier pas. Cela dit, en mettant hors d'état une partie de la capacité d'enrichissement de l'Iran, Israël espère affaiblir la marge de manœuvre de Téhéran ainsi que sa capacité à poursuivre pleinement sa stratégie du chantage nucléaire.

Les actions d'Israël ciblant les activités nucléaires de l'Iran présentent également le risque de de potentiellement crispier la position iranienne dans le cadre des discussions de Vienne. Or, cela pourrait compliquer l'élaboration d'un compromis avec les puissances occidentales. Certaines voix ultra-conservatrices en Iran se sont d'ailleurs élevées pour demander la fin pure et simple des négociations de Vienne¹⁶. En Israël, on considère qu'un blocage serait très bénéfique tant qu'il maintiendrait le *statu quo* actuel et garantirait la pérennité des sanctions aujourd'hui en place.

Cela dit, si affaiblissement – temporaire – des capacités iraniennes il y a, il n'est pas pour autant question d'arrêt des activités nucléaires de Téhéran, et c'est sur ce point que la stratégie israélienne pourrait bien au final être contre-productive dans la durée. En termes de capacités d'enrichissement, l'Iran se situe d'ores et déjà au seuil de l'arme nucléaire et le JCPOA visait davantage à convaincre l'Iran de ne pas franchir ce seuil qu'à l'empêcher d'acquérir les moyens de l'arme nucléaire.

14. En réaction à la « pression maximale » exercée par l'administration Trump et face aux réactions européennes jugées trop faibles par Téhéran, l'Iran a commencé à suspendre progressivement ses engagements vis-à-vis du JCPOA en juillet 2019.

15. *France 24, L'Iran met en service de nouvelles centrifugeuses interdites par l'accord de Vienne*, 10 avril 2021.

16. *Al-Monitor, Iran hard-liners call for end to Vienna talks after attack on nuclear facility*, 12 avril 2021.

En démontrant au début des années 2010 sa capacité à enrichir de l'uranium jusqu'à 20 % à un rythme industriel, Téhéran a dans le même temps démontré sa capacité à faire de même avec de l'uranium de qualité militaire enrichi à 90 % en raison de la difficulté exponentiellement décroissante du processus d'enrichissement¹⁷.

Uranium enrichi : qu'est-ce qui distingue le nucléaire civil du militaire – L'Iran essaie-t-il ou non de devenir une puissance nucléaire ?

Le nucléaire civil se distingue du nucléaire militaire par la nature de l'objectif poursuivi. Dans ses applications civiles, le nucléaire permet notamment la production d'électricité, de certains matériaux, ou encore d'isotopes utilisés dans l'imagerie médicale. Dans ses applications militaires, l'utilisation la plus connue du nucléaire réside dans l'arme atomique, mais il peut également servir à l'élaboration d'armes radiologiques, comme par exemple les bombes sales.

Si elle peut sembler instinctivement claire, la limite qui sépare le nucléaire civil du nucléaire militaire apparaît en réalité bien étroite en raison du caractère bien souvent dual des matériels, matériaux, et technologies utilisés. Autrement dit, beaucoup dans ce qui est nécessaire à un programme nucléaire civil peut également avoir des applications et une utilité dans un programme nucléaire militaire. C'est notamment le cas de la technologie relative à l'enrichissement d'uranium ou de celle du recyclage de plusieurs combustibles nucléaires, comme ceux utilisés dans certains réacteurs à eau lourde qui peuvent servir à la fabrication de plutonium de qualité militaire. La surveillance de ces biens et connaissances à double usage – aussi bien en ce qui concerne leur utilisation, leur stockage, que leur exportation/importation – est donc un impératif afin de garantir leur utilisation à des fins pacifiques et lutter contre la prolifération. Cela dit, le contrôle des bien et technologies à double usage est un challenge de taille en raison de sa complexité, et son encadrement n'a pour l'heure pas encore fait l'objet d'un consensus universel sur la scène internationale en dépit des nombreuses initiatives et législations nationales et internationales en vigueur¹⁸.

Cette dualité sert l'ambiguïté des acteurs proliférants qui cherchent à développer une capacité nucléaire militaire sous couvert d'un programme officiellement civil. Le rôle de surveillance de l'AIEA est donc essentiel, notamment au travers des accords de garanties généralisées – et dans certains cas de leurs protocoles additionnels – et de leurs arrangements subsidiaires établis entre l'agence et ses États membres¹⁹. Cela dit, les mesures de surveillance – telles qu'établies au départ entre l'agence et un État – ne suffisent pas toujours à lever toutes les incertitudes quant au véritable but poursuivi par un programme nucléaire. Cela peut notamment survenir lorsqu'un État développe un large panel d'activités à doubles usages, officiellement à des fins civiles, mais dont l'ampleur va bien au-delà de ses besoins civils réels. Il faut dès lors chercher à renforcer considérablement les mesures de contrôle, comme le font les protocoles additionnels aux accords de garantie, afin de supprimer toutes les incertitudes. Le cas du programme nucléaire iranien apparaît ici comme un bon exemple d'un pareil cas de figure. Dans le domaine de l'enrichissement de l'uranium par exemple, Téhéran a développé des capacités qui vont bien au-delà de ses besoins civils à court terme.

17. À cet égard, voir : Bernstein J., *Nuclear Iran*, Cambridge/London, Harvard University Press, 2014 ; Bowen W., Moran M., Esfandiary D., *Living on the Edge. Iran and the Practice of Nuclear Hedging*, Londres, Palgrave MacMillan, 2016.

18. Sur ce sujet, voir notamment : Acton J. M., *On the Regulation of Dual-Use Nuclear Technology*, dans Harris E. D. (dir.), *Governance of Dual-Use Technologies: Theory and Practice*, Cambridge, American Academy of Arts and Sciences, p. 8-59.

19. IAEA, *Safeguards legal framework*, <https://www.iaea.org/topics/safeguards-legal-framework>

Le pays ne dispose en effet que d'un seul réacteur à eau légère, dont le combustible est géré par la Russie, et d'un seul réacteur de recherche dont les besoins en combustible sont assez modestes. Les craintes et doutes occidentaux quant à la nature des activités d'enrichissement de l'Iran peuvent dès lors se formuler comme suit : pourquoi l'Iran cherche-t-il à maîtriser la technologie de l'enrichissement à si grande échelle alors qu'il n'en a aucune utilité civile sur le court terme ? Aujourd'hui, il n'y a guère plus de doute quant au fait que l'Iran a bien cherché à acquérir les moyens d'obtenir une arme nucléaire mais cela ne signifie pas pour autant qu'il avait pris la décision de produire une arme nucléaire fonctionnelle. La nuance est importante : obtenir les moyens matériels et le *know-how* nécessaire à la production d'une arme nucléaire diffère grandement en termes de répercussions de la décision de produire et exposer au monde une arme nucléaire fonctionnelle. La stratégie nucléaire de l'Iran a été de se rapprocher autant que possible du seuil de l'arme atomique sans jamais franchir la ligne rouge, tout en gardant à l'esprit que cela pourrait s'avérer nécessaire si la survie du régime en dépendait. Quoi qu'il en soit, l'Iran a aujourd'hui montré sa capacité à produire relativement rapidement et facilement de l'uranium enrichi et le JCPOA a notamment pour objectif d'accroître la surveillance internationale sur ce type d'activité.

Concernant le volet militaire du programme nucléaire iranien, les services de renseignements américains ont estimé en 2007 que celui-ci avait été abandonné par Téhéran en 2003²⁰. En décembre 2015, dans son *Évaluation finale des questions passées et présentes en suspens concernant le programme nucléaire iranien*, le directeur de l'AIEA est parvenu à une conclusion similaire : « L'évaluation générale de l'Agence est qu'un certain nombre d'activités en rapport avec la mise au point d'un dispositif nucléaire explosif ont été menées en Iran avant la fin de 2003 de manière coordonnée et que certaines activités ont eu lieu après 2003. L'Agence estime aussi que ces activités n'ont pas été au-delà du stade des études de faisabilité, des études scientifiques et de l'acquisition de certaines compétences et capacités techniques pertinentes.

L'Agence n'a pas d'indices crédibles de l'existence en Iran d'activités se rapportant à la mise au point d'un dispositif nucléaire explosif après 2009 »²¹. Cela dit depuis, plusieurs révélations sont venues jeter de nouvelles zones d'ombre sur certains aspects des activités nucléaires de l'Iran, notamment la découverte de traces de radioactivité sur des sites de stockage jusque-là non déclarés²². Ces questions doivent encore être résolues avant que l'AIEA ne puisse espérer parvenir à la publication d'une « conclusion élargie²³ » concernant la nature strictement civile du programme nucléaire iranien.

Pour rappel, l'Iran disposait de moins de 200 centrifugeuses en 2002, année où le volet non déclaré de ses activités nucléaires a été mis à jour. En 2015, à la veille de la signature du JCPOA et malgré des années de sanctions visant son programme nucléaire, l'Iran disposait alors de 19 000 centrifugeuses dont certaines étaient bien plus performantes que celles en usage au début des années 2000. Au regard de ses capacités d'enrichissement – et si Téhéran ne se remet pas au diapason des limites imposées par la JCPOA – il y a peu de doute sur la capacité de l'Iran à disposer

-
20. National Intelligence Estimate, *Iran: Nuclear Intentions and Capabilities*, National Intelligence Council, novembre 2007, 9 pg.
 21. AIEA, *Évaluation finale des questions passées et présentes en suspens concernant le programme nucléaire iranien. Rapport du Directeur général*, 4 décembre 2015.
 22. AIEA, *Accord de garanties TNP avec la République islamique d'Iran. Rapport du Directeur général*, 23 février 2021.
 23. Une « conclusion élargie » pour un État est atteinte par l'AIEA lorsqu'après plusieurs années de vérifications menées dans le cadre d'un Accord de garanties généralisées et de son Protocole additionnel, l'Agence n'a constaté aucune irrégularité dans les activités nucléaires du dit État. Une « conclusion élargie » représente donc en quelque sorte le label de l'AIEA concernant la certification de la nature civile d'un programme nucléaire.

d'ici quelques mois de suffisamment d'uranium enrichi à 90 % que pour pouvoir théoriquement produire une arme nucléaire. Concernant la capacité de la République islamique à opérationnaliser ce potentiel uranium de qualité militaire dans une arme nucléaire fonctionnelle, les avis des experts sur la question divergent diamétralement. Pour certains, la capacité de l'Iran à concevoir et à assembler une arme nucléaire est déjà atteinte tandis que d'autres estiment que Téhéran aurait encore besoin de quelques mois à deux ans avant d'atteindre cet objectif²⁴.

Sur le court-terme, l'attaque du 11 avril vient certes compliquer la tâche des diplomates occidentales, mais elle pourrait aussi pousser la République islamique à redoubler d'efforts et à faire preuve de moins de transparence. Qui plus est, Téhéran pourrait se montrer de plus en plus exigeant dans les échanges diplomatiques tout en adoptant une posture victimaire qui placerait les Occidentaux dans la position inconfortable de devoir assumer malgré eux les conséquences des actions israéliennes. Peut-être Israël espérait-il aussi pousser l'Iran à la faute en provoquant une réaction brutale et disproportionnée des autorités de Téhéran ? Il est vrai qu'une telle réaction aurait mis la République islamique en position de faiblesse par rapport aux Occidentaux dans les négociations en cours. Qui plus est, compte tenu des rivalités politiques internes au régime et de l'indépendance d'action des Gardiens de la révolution vis-à-vis de l'exécutif, ces derniers aurait pu être tentés de mener des actions militaires de représailles contre l'avis du gouvernement Rouhani. Le dernier mot en matière de politique étrangère revient cependant au guide suprême, Ali Khamenei, et au regard des réactions iraniennes de ces dernières années face aux attaques et opérations israéliennes et américaines, il apparaît clairement que le régime sait garder la tête froide et opter pour des ripostes mesurées qui ne viendront pas compromettre ses intérêts. Les Iraniens ne sont guère des amateurs, et il est fort probable qu'ils s'attendaient à des tentatives de déstabilisation de la part d'Israël, sans pour autant anticiper l'éventualité d'une attaque au cœur de l'une de leurs installations nucléaires les plus sensibles.

Sur le moyen et le long termes, l'attaque du 11 avril ne remet nullement en cause les capacités nucléaires de l'Iran et donne en revanche des arguments aux plus conservateurs du régime qui souhaiteraient retirer l'Iran du JCPOA, voir même du TNP, afin d'affranchir la République islamique de tout contrôle international sur ses activités nucléaires. Comme l'ont souligné les renseignements américains dans un récent rapport, les activités déstabilisatrices et les ambitions de l'Iran n'ont guère diminué ces dernières années, et ce en dépit – ou en raison, diront certains – de la stratégie de la « pression maximale » mise en place par l'administration Trump²⁵.

Les attaques israéliennes visent donc à saper les efforts diplomatiques ou à tout le moins à en augmenter les coûts, ce qui éloigne dès lors la perspective d'un accord. Elles nourrissent également une escalade entre l'État hébreux et la République islamique, escalade qui accroît les risques de dérapages qui, dussent-ils se produire, viendraient également compliquer la donne diplomatique.

24. Henderson S., *Iranian Nuclear Breakout: What It Is and How to Calculate It*, The Washington Institute for Near East Policy, 24 mars 2021.

25. Office of the Director of National Intelligence, *Annual Threat Assessment of the US Intelligence Community*, 9 avril 2021.

LES SANCTIONS PEUVENT-ELLES SERVIR AU CONTAINMENT DE LA PUISSANCE IRANIENNE ?

Depuis la révolution de 1979, l'animosité envers Israël fait partie intégrante de l'identité idéologique de la République islamique. Du temps du Shah, les deux États étaient des partenaires privilégiés, tous deux alliés de Washington et faisant front commun face à une même menace régionale : les pays arabes, proches de l'Union soviétique, où le panarabisme inquiétait tant à Tel Aviv qu'à Téhéran. Cette proximité entre les deux pays semblait si naturelle compte tenu de la configuration géopolitique régionale que certains responsables israéliens mettront du temps à comprendre que le nouveau régime islamique, une fois la fièvre révolutionnaire passée, ne redeviendrait pas un partenaire de premier plan. En effet, certains s'imaginaient que le nouveau régime islamique serait tôt ou tard rattrapé par les impératifs de la géopolitique et qu'il chercherait dès lors à se rapprocher à nouveau de l'État hébreu. L'histoire a montré qu'il n'en fut rien, bien au contraire. Pourtant, Téhéran a su se montrer pragmatique lorsque cela s'est avéré nécessaire. Au cours de la guerre Iran-Irak (1980-1988), l'Iran a ainsi accepté l'assistance d'Israël – qui espérait toujours se rapprocher à terme du nouveau régime – dans sa lutte contre l'Irak de Saddam Hussein qui était alors perçue par l'État hébreu comme la principale menace régionale pour sa sécurité. De 1980 à 1986, Israël livra l'Iran en armes et pièces détachées pour un montant compris entre 1 et 2 milliards de dollars, ce qui place Israël au 4^e rang des fournisseurs de l'Iran pour cette période²⁶. Au début des années 1990, la perception d'Israël à l'égard de l'Iran a évolué rapidement et la République islamique fut bientôt dépeinte comme la nouvelle principale menace envers la sécurité de l'État hébreu. Il faut dire que l'Irak avait été neutralisé à la suite de la deuxième guerre du Golfe alors que Téhéran avait de son côté redémarré son programme nucléaire et commencé à tisser et renforcer ses réseaux à travers le Moyen-Orient grâce à différents mouvements militants qu'il entendait soutenir, à l'instar du Hezbollah libanais. Israël mit alors en place une stratégie de lobbying sur les administrations américaines successives afin que celles-ci maintiennent une pression forte sur l'Iran, notamment à l'aide de sanctions, dans le but de contenir les ambitions régionales de Téhéran et de l'empêcher de développer son potentiel de puissance²⁷.

26. Razoux P., *La Guerre Iran-Irak. Première guerre du Golfe. 1980-1988*, Paris, Perrin, 2013, p. 128.

27. Voir notamment : Mearsheimer J. J., Walt S. M., *Le Lobby pro-israélien et la politique étrangère américaine*, Paris, La Découverte, 2007, 500 pages.

Cela se traduit notamment par l'adoption par l'administration Clinton de la doctrine dite du « *dual containment* » contre l'Iran et l'Irak²⁸. Il en résulte en 1996 l'adoption par le Congrès de la loi d'Amato-Kennedy, laquelle prévoit des sanctions contre les entreprises (qu'elles soient américaines ou non) qui investiraient plus de 20 millions de dollars par an dans le secteur pétrolier iranien²⁹. Depuis lors et à l'exception du président Obama, les administrations américaines successives n'ont pas véritablement entrepris de réels efforts afin de discuter avec les responsables iraniens et ont au contraire maintenu le *containment* contre Téhéran, à la plus grande satisfaction d'Israël.

Du côté de Téhéran, en dépit de ces achats d'armes survenus durant guerre qui répondaient à une nécessité compte tenu de la situation militaire d'alors, la posture de la République islamique à l'égard d'Israël est demeurée inchangée depuis 1979, à savoir une « opposition active » qui consiste en l'absence de relations diplomatiques conjuguée à un activisme hostile à l'État hébreu et ses intérêts. Il y eut pourtant une opportunité d'évolution début 2003. Les États-Unis occupaient alors une bonne partie de l'Afghanistan, le volet clandestin du programme nucléaire iranien venait d'être dévoilé³⁰, et les néoconservateurs militaient en faveur d'une invasion de l'Irak et, à terme, de l'Iran. C'est dans ce contexte que Téhéran entreprit des pourparlers secrets avec les Américains afin de tenter de résoudre la majorité des sujets de discordes et d'inquiétudes entre les deux pays. Il en résulta la proposition dite du *Grand Bargain*, laquelle devait permettre d'ouvrir un nouveau chapitre dans les relations irano-américaines et qui prévoyait également un changement d'attitude de la part de la République islamique vis-à-vis d'Israël. Selon les termes de ce *Grand Bargain*, Téhéran devait abandonner sa posture « d'opposition active » en faveur d'une « non-reconnaissance passive » à l'instar de celle déjà adoptée par le Pakistan³¹. Ce plan avait le soutien de Colin Powell, alors secrétaire d'État, ainsi que celui de Condoleezza Rice, conseillère à la sécurité nationale, mais il se heurtera à l'opposition du vice-président Dick Cheney et du secrétaire d'État à la Défense Donald Rumsfeld, tous deux proches des milieux néoconservateurs³².

Au fil des décennies, Téhéran a appris à composer avec les sanctions internationales et américaines et force est de constater qu'en dépit d'effets bien réels frappant principalement la population, le régime est parvenu à éviter un effondrement économique complet tout en continuant à renforcer certaines de ses capacités : le programme balistique iranien est aujourd'hui à un stade avancé et l'Iran dispose de missiles d'une portée supérieure à 2 000 km, l'avancement du programme nucléaire démontre la maîtrise par l'Iran des technologies les plus sensibles, notamment dans le domaine de l'enrichissement, et enfin le soutien de Téhéran à ses proxys n'a jamais été aussi étendu et aussi important qu'aujourd'hui.

28. Marschall C., *Iran's Persian Gulf Policy. From Khomeini to Khatami*, New York, Routledge, 2003, p. 190-195.

29. Katzman K., *The Iran Sanctions Act (ISA)*, Congressional Research Service, 12 octobre 2007.

30. Il est important de souligner et de rappeler que l'Iran avait déjà un programme nucléaire déclaré auprès de l'AIEA. Les révélations survenues en août 2002 ne concernent que certaines activités non-déclarées (le volet clandestin) du programme nucléaire iranien.

31. Axworthy M., *Revolutionary Iran. A History of the Islamic Republic*, London, Allen Lane, p. 360-361.

32. *Idem*.

Les proxys : la force de frappe de Téhéran au Moyen-Orient.

Du Yémen au Liban en passant par l'Irak, la Syrie, et les territoires palestiniens, l'Iran entretient et assiste – à des degrés divers – plusieurs dizaines de milices et groupes armés. La très grande majorité de ceux-ci est chiite mais certains, à l'instar du Hamas palestinien, se réfèrent à la branche sunnite de l'Islam. L'autonomie de ses groupes vis-à-vis de Téhéran dépend de l'influence iranienne sur leur processus décisionnel, or celle-ci est à géométrie variable. Il serait ainsi erroné de penser que la République islamique entretient un contrôle absolu sur l'ensemble de ses proxys. Le Hezbollah libanais, les milices chiites déployées en Syrie, les éléments pro-Téhéran des *Hachd al-Chaabi* (Unités de mobilisation populaire irakienne) tel que le *Kataeb Hezbollah*, ou encore les milices dites de la légion étrangère chiite (les milices *Liwa Fatemiyoun* et *Liwa Zainabiyoun*, respectivement composées de combattants afghans et pakistanaï), appartiennent à la catégorie des proxys sur lesquels Téhéran exerce un contrôle complet.

Le mouvement des Houthis yéménites (*Ansar Allah*), même s'il est fortement soutenu militairement par Téhéran, appartient à une autre catégorie dans la mesure où l'influence iranienne sur le processus décisionnel est bien plus réduite. En effet, en dépit du soutien militaire conséquent apporté aux Houthis, la République islamique n'est qu'une voix prodiguant ses avis et conseils au sein du processus décisionnel mais elle ne dirige donc absolument pas celui-ci, qui demeure entre les mains des leaders Houthis, lesquels suivent avant tout leur propre agenda politique. Autrement dit, si l'Iran peut exercer une certaine influence sur les Houthis, ceux-ci demeurent indépendants dans leur prise de décision et peuvent choisir d'écouter, ou non, les conseils de Téhéran. De plus, les Houthis appartiennent à une branche de l'Islam chiite différente de celle des Iraniens. Alors que ces derniers sont des chiites duodécimains, les Houthis sont adeptes du zaidisme. Ils ne reconnaissent notamment pas la notion d'Imam caché, centrale dans la croyance duodécimaine ainsi que dans la justification de la doctrine politique de Khomeiny du *velayat-e faqih*. Cet obstacle à l'adoption du khomeinisme freine considérablement la pénétration idéologique de l'Iran auprès des Houthis. Cela dit, les deux parties se retrouvent dans l'antisionisme et l'anti-américanisme se trouvant à la base du principe de « résistance à l'Occident » cher à Khomeiny.

Enfin, le Hamas et le Jihad islamique constitue un autre exemple de proxys auprès desquels l'influence de l'Iran est cette fois très limitée, ces deux groupes s'identifiant à l'Islam sunnite. L'impact de Téhéran sur le processus décisionnel est ici quasi inexistant, et la relation entre les différentes parties résulte plus d'une concordance d'intérêts (hostilité envers Israël et les États-Unis) que d'une quelconque proximité religieuse ou idéologique à l'exception du terrain commun que constitue la notion de résistance à Israël et à l'Occident. La relation entre Téhéran et le Hamas peut ainsi être parsemée de désaccords. Le mouvement palestinien a par exemple pris position contre le régime de Assad en Syrie et contre les Houthis au Yémen. Malgré cela, le soutien de Téhéran s'est maintenu au fil des années, les deux parties ayant plus à y gagner en mettant en avant leurs intérêts communs que leurs différends.

Au final, le réseau des proxys de Téhéran a aujourd'hui atteint des proportions tentaculaires qui permettent à l'Iran de défendre ses intérêts dans tous les points chauds du Moyen-Orient. Le *Center for Strategic & International Studies* estime ainsi qu'en 2018, les proxys de l'Iran représentaient une masse comprise entre 140 300 et 183 500 combattants³³. Bien évidemment, l'entretien de ce réseau de proxys a un coût mais les dépenses de Téhéran sont également liées au degré de contrôle exercé sur les différents groupes de ce réseau.

33. Jone S. G., *War by Proxy. Iran's Growing Footprint in the Middle East*, Center for Strategic & International Studies, mars 2019, p. 13.

Dans le cas du Hezbollah par exemple, l'Iran paierait aujourd'hui un peu plus de 800 000 millions de dollars par an au mouvement chiite libanais, ce qui correspondrait approximativement à 75 % de son budget³⁴. Le soutien apporté aux Houthis est estimé quant à lui à quelques dizaines de millions de dollars par an (entre 10 et 50 millions selon les sources), soit bien loin des 6 milliards de dollars dépensés par mois par Riyad dans le conflit yéménite³⁵. Le soutien au Hamas et au Jihad islamique est quant à lui estimé à 70 millions de dollars par an, et l'apport de Téhéran au Hamas couvrirait environ 50 % du budget de sa branche militaire³⁶.

Dès lors, même si les sanctions ne devaient pas être levées, rien n'indique que la politique étrangère iranienne se verrait amputer de ses moyens d'actions contre l'État hébreux, que du contraire. L'absence d'accord serait d'ailleurs instrumentalisée comme une quasi victoire par certains éléments conservateurs du régime qui en profiteraient pour marginaliser les modérés sur la scène politique intérieure. Enfin, en dépit des sanctions et après deux années de récession (-5,4 % en 2018 et -7,6 % en 2019), l'économie iranienne semble montrer un ralentissement de son déclin, voire même quelques signes de reprise, lesquels pourraient bien prouver que la République islamique est parvenue à s'adapter aux pressions internationales dont elle est coutumière depuis son avènement en 1979.

La Chine au secours de l'économie iranienne ?

Dans son rapport annuel publié en avril 2020, le Fonds monétaire international (FMI) tablait sur une nouvelle année de récession de l'économie iranienne en 2020, prévoyant une contraction de 6 % de son PIB³⁷. Dans son nouveau rapport publié en avril 2021, le FMI est revenu sur ses précédentes prédictions, estimant la croissance du PIB iranien à 1,5 % pour l'année 2020, et prévoyant une croissance du PIB supérieure à 2 % pour les années 2021 et 2022 ainsi qu'un accroissement du chômage qui devrait demeurer sous le seuil de 1 % au cours de la même période³⁸.

Par ailleurs, les exportations de produits pétroliers – dont dépendent fortement les recettes du régime – sont elles aussi reparties à la hausse³⁹. De 2,8 millions de barils par jour avant l'imposition des sanctions américaines par l'administration Trump, les exportations iraniennes de pétrole brut et de produits condensés étaient tombées à un niveau compris entre 300 000 et 400 000 barils par jour au cours du premier semestre 2020⁴⁰.

34. Carmi O., *Deconstructing and Countering Iran's Threat Network*, The Washington Institute for Near East Policy, Policy Notes 42, 2017, p. 6.

35. Jalal I., *Saudi Arabia eyes the exit in Yemen, but Saudi-Houthi talks alone won't resolve the conflict*, The Middle East Institute, 15 avril 2020 ; Riedel B., *Who are the Houthis, and why are we at war with them?*, Brookings Institute, 18 décembre 2017 ; Riedel B., *Getting Yemen's Houthis to "yes" on a ceasefire*, Brookings Institute, 1^{er} mars 2021.

36. Carmi O., *op. cit.*, p. 8.

37. IMF, *World Economic Outlook 2020. The Great Lockdown*, avril 2020.

38. IMF, *World Economic Outlook 2021. Managing Divergent Recoveries*, avril 2021.

39. Faucon B., *Iran Boosts Oil Exports Amid Nuclear Deal Talks*, *The Wall Street Journal*, 15 avril 2021.

40. Reuters, *Iran's oil exports rise 'significantly' despite sanctions, minister says*, 22 janvier 2021.

La dynamique d'accroissement actuelle des exportations pétrolières a démarré en août 2020, et s'est encore davantage accentuée depuis le début de l'année 2021. Janvier 2021 fut ainsi le 5^e mois consécutif au cours duquel Téhéran est parvenu à exporter plus d'un million de barils par jour de pétrole brut et de produits condensés⁴¹. Cette dynamique est en grande partie due à Pékin qui se trouve à l'origine de cet accroissement significatif des exportations pétrolières iraniennes. En février 2021, les importations chinoises de produits pétroliers iraniens ont été estimées pour ce même mois à 478 000 barils par jour⁴². Au mois suivant, elles ont presque doublé, atteignant approximativement les 860 000 barils par jour⁴³.

Cette attitude de Pékin peut avoir diverses raisons :

1. Un certain opportunisme au regard de la situation du régime iranien qui est contraint de vendre son pétrole à un prix inférieur au prix du marché (de 4 à 6 USD en-dessous du prix du marché⁴⁴) afin de convaincre les acheteurs potentiels de braver les sanctions américaines.
2. Une certaine nécessité politique de maintenir à flot un régime qui constitue un partenaire essentiel au Moyen-Orient et qui partage avec la Chine l'objectif de nuire à l'ordre mondial américain.
3. La perception que, étant donné la volonté affichée de l'administration Biden de parvenir à des relations plus apaisées avec Téhéran, les États-Unis se montreront moins regardant envers les écarts de Pékin relatifs au non-respect des sanctions américaines.

Sur ce dernier point, l'administration Biden a cependant d'ores et déjà déclaré qu'elle n'entendait pas fermer les yeux sur cet accroissement soudain des importations pétrolières de la Chine en provenance de la République islamique⁴⁵. Il est cependant encore trop tôt pour savoir s'il s'agit là d'un simple effet d'annonce ou si Pékin s'expose bel et bien à des mesures de rétorsions américaines en achetant son pétrole à l'Iran.

Il faut dire que la Chine ne se contente pas d'acheter du pétrole, elle assiste aussi activement Téhéran dans ses activités de trafic visant à brouiller les pistes et ainsi égarer la surveillance de Washington. Les pétroliers iraniens peuvent transférer leurs cargaisons en pleine mer dans des pétroliers chinois, lesquels déclarent alors ce pétrole comme originaire d'Oman ou encore de Malaisie⁴⁶. Par ailleurs, ce subterfuge permet également à Pékin d'écouler auprès d'autres acheteurs du pétrole d'origine iranienne.

41. Bourse & Bazar, *Iran's Oil Sector is Breaking Out*, 24 janvier 2021.

42. *Financial Times*, *US warns China it will enforce sanctions on Iran oil shipments*, 17 mars 2021.

43. Bloomberg, *A Surge in Iranian Oil Exports Is Clogging Up Chinese Ports*, 10 mars 2021 ; *Financial Times*, *op. cit.* ; Reuters, *China's Iran oil imports seen hitting new high in March, curbing OPEC output options*, 30 mars 2021.

44. Reuters, *op. cit.*, 30 mars 2021.

45. *Financial Times*, *op. cit.*

46. Bloomberg, *op. cit.*

Bien qu'en difficulté, l'économie iranienne n'a donc pas encore sombré et sa résilience ne doit point être sous-estimée. Le maintien des sanctions, s'il contribue à ralentir l'exploitation par l'Iran de son potentiel de puissance, ne fait au final que contenir difficilement et imparfaitement la capacité de nuisance de la République islamique sans inciter cette dernière à se montrer moins agressive puisqu'elle estime au contraire que ses actions déstabilisatrices et son réseau d'influence à travers le Moyen-Orient lui prodigent des leviers de pression et des capacités de ripostes envers ses opposants. La doctrine iranienne repose en effet sur les principes de la *forward defense*, à savoir maintenir en respect les forces hostiles au régime le plus loin possible du territoire national, d'où la recherche continue d'une capacité de projection de puissance et de forces qu'illustre l'imposant réseau de proxys dont dispose Téhéran à travers la région. Y renoncer reviendrait à capituler et des années de sanctions internationales ne sont jamais parvenues à pousser l'Iran dans ses derniers retranchements. La République islamique possède encore une autre carte, et non des moindres, à savoir son programme nucléaire, dont elle pourrait encore davantage accroître l'étendue et qui pourrait lui permettre, dans le scénario du pire, d'acquiescer à terme des armes nucléaires.

Aussi, tant que le *containment* de la puissance iranienne ne sera pas total – et rien ne laisse à penser qu'il le sera un jour – l'ascension de la puissance iranienne devrait se maintenir, lentement mais sûrement, à condition que le régime parvienne à assurer une certaine stabilité sociale. Sur ce point, la potentielle stabilisation de l'économie iranienne devrait l'y aider, même si ces dernières années la résilience de la population a montré des signes de relative usure – notamment au cours des mouvements de manifestations survenus en 2017 et 2019. Le régime iranien jouit encore théoriquement d'une marge de manœuvre non négligeable car la mauvaise santé de son économie ne s'explique pas exclusivement par les sanctions américaines mais est aussi due à la mauvaise gestion, à la corruption, et aux caractéristiques structurelles de l'économie du pays. À cet égard, l'avenir de la République islamique dépend fortement des luttes entre factions politiques. Certaines – principalement conservatrices – tirent d'importants bénéfices financiers du *statu quo* économique actuel, et ce au détriment de la bonne gestion et de l'intérêt général. D'autres, en revanche, réclament à cor et à cri une refonte totale de l'économie nationale ; notamment via un renforcement du secteur privé, une lutte plus active contre la corruption, et la fin de situations monopolistiques profitant aux Gardiens de la révolution ou encore à certaines fondations religieuses (*Bonyads*).

Par conséquent, si le régime parvient à faire aboutir certaines réformes, il devrait être à même de relâcher quelque peu la pression sur son économie. Cela dit, un tel avancement dépendra de l'évolution des rapports de force en interne et de la volonté du Guide d'affaiblir les intérêts financiers de certaines factions influentes afin de faire prévaloir l'intérêt du régime. Pour l'heure, compte tenu de leur caractère indispensable dans la mise en œuvre de la politique étrangère et sécuritaire iranienne, les Gardiens de la révolution semblent cependant être quasiment intouchables. La décision de Donald Trump, en avril 2019, de les désigner officiellement comme une entité terroriste leur a offert une quasi immunité sur la scène politique iranienne : des voix modérées au parlement jusque-là critiques de la puissance des Gardiens n'ont eu d'autre choix que de

se ranger derrière ceux-ci⁴⁷. Dorénavant, les critiques publiques à l'égard des Gardiens sont devenus beaucoup plus difficiles pour les modérés qui doivent prendre garde à ne pas donner l'impression de servir le camp américain⁴⁸.

Une stratégie israélienne qui bat de l'aile

Au vu de la situation actuelle de l'Iran, le sabotage israélien du 11 avril dernier, de même que la stratégie générale de l'État hébreu envers Téhéran ne semblent pas apporter de réelles garanties sécuritaires sur le long terme. Les capacités de nuisance de Téhéran (programme balistique, proxys) ne sont pas sur le déclin, les prétextes pour nuire à Israël – de même que la volonté de nuire – se retrouvent renforcés, les éléments modérés au sein du régime risquent la marginalisation, et les arguments conservateurs en faveur d'un renforcement du programme nucléaire en dehors de tout accord (et donc avec moins de surveillance de la part de l'AIEA) se retrouvent davantage légitimés. Ce bilan pour le moins mitigé commence d'ailleurs à faire réagir en Israël : certains représentants du ministère de la Défense, critiques du manque de retombées positives des actions menées contre l'Iran, réclament dorénavant une réflexion sur la stratégie à suivre⁴⁹.

De plus, il est intéressant d'observer qu'une importante majorité d'Iraniens soutient la ligne dure du régime sur la question nucléaire en dépit des difficultés économiques induites par les sanctions américaines. Comme l'illustre une étude du *Center for International and Security Studies* de l'Université du Maryland publiée en février 2021, 69 % des Iraniens estiment que la République islamique ne devrait pas dialoguer avec les États-Unis tant que ceux-ci n'ont pas pleinement réintégré le JCPOA⁵⁰. De même, 79 % approuvent la décision des autorités de ne plus respecter certains des engagements du JCPOA en réponse au retrait américain de l'accord et à la réimposition des sanctions⁵¹. La population iranienne se retrouve donc dans la vision du régime quant à la responsabilité américaine de la situation actuelle. Il apparaît dès lors difficile pour le président Rouhani de céder sur la question du premier pas vers l'autre – comme le demande l'administration Biden. Cela reviendrait à commettre un suicide politique pour le clan modéré à quelques mois seulement de la présidentielle iranienne prévue le 18 juin prochain. D'un autre point de vue, l'absence d'accord et le maintien des sanctions feraient tout autant le jeu des conservateurs hostiles aux discussions avec Washington et au JCPOA. Les modérés iraniens se retrouvent donc face à un dilemme résultant des exigences américaines, lesquelles pourraient bien sans le vouloir renforcer les partisans de la ligne dure à Téhéran si aucun accord n'est trouvé d'ici à l'élection présidentielle iranienne.

47. *Al-Monitor*, *Iranian elites rally behind IRGC after US terrorist designation*, 9 avril 2019.

48. Eiffling V., *Why Trump's decision on Iran's Revolutionary Guards Corps is dangerous*, CECRI – Note d'analyse, n° 61.

49. Kubovich Y., *Senior Israeli Defense Officials Question Effectiveness of Policy of Operations Against Iran*, *Haaretz*, 4 mai 2021.

50. The Center for International and Security Studies at Maryland, *Iranian Public Opinion, At the Start of the Biden Administration*, Février 2021.

51. *Idem*.

QUELLE RIPOSTE POUR Téhéran ?

Concernant la riposte iranienne à l'attaque du 11 avril dernier sur le site de Natanz, Téhéran doit garder à l'esprit que pour les dirigeants israéliens actuels, le scénario du pire demeure encore et toujours l'application du JCPOA ; autrement dit la levée des sanctions sans autre compensation que les limitations aux activités nucléaires déjà décidées et approuvées en 2015. Aussi, il ne faut pas s'attendre à des mesures de rétorsion spectaculaires à court terme, même si certains dirigeants iraniens se doivent de proclamer haut et fort la volonté de riposte de la République islamique afin de satisfaire au cahier des charges d'une communication politique liée à l'idéologie du régime. Téhéran est passé maître dans l'art de la riposte graduée et de l'escalade contrôlée. Pour l'heure, la riposte directe envers l'État hébreux semble se limiter à des vagues de cyberattaques⁵². Cette stratégie de riposte permet à Téhéran de se réfugier derrière le voile d'opacité et le vide juridique qu'offre le cyberspace.

L'Iran a également cherché à instrumentaliser cet évènement à son avantage dans le cadre des discussions de Vienne, via des mesures symboliques, de préférence aux allures spectaculaires, mais aux conséquences réelles bien plus limitées. La décision de commencer à enrichir de l'uranium à un taux de 60 %, présentée le 13 avril par Téhéran comme une conséquence de l'attaque contre Natanz, en est une bonne illustration⁵³. Depuis janvier 2021, l'Iran avait déjà repris l'enrichissement d'uranium à 20 % en raison d'une loi adoptée par le parlement en décembre dernier à la suite de l'assassinat de Moshen Fakhizadeh et selon laquelle le pays devait davantage accentuer ses activités nucléaires. Le JCPOA limite théoriquement le taux d'enrichissement de l'Iran à 3,67 % jusqu'en 2030. La décision de passer à 20 % d'enrichissement constituait donc déjà un sérieux écart vis-à-vis des engagements pris en 2015, et ce d'autant plus que la difficulté du processus d'enrichissement décroît à mesure que le taux d'enrichissement augmente. Il est ainsi techniquement plus difficile de faire passer le taux d'enrichissement d'une certaine quantité d'uranium de 3,67 % à 20 % que de le faire passer de 20 % à 90 %. En réalité, enrichir de l'uranium à 20 % constitue déjà la majeure partie du processus d'enrichissement vers les 90 %.

Par ailleurs, 20 % d'enrichissement marque également la limite entre le LEU (Low Enriched Uranium $\leq 20\%$) et le HEU (High Enriched Uranium $> 20\%$). Le HEU est encore utilisé à des fins civiles dans certains réacteurs de recherche, notamment pour la fabrication d'isotopes médicaux, comme le réacteur BR2 en Belgique, dont le fonctionnement actuel repose toujours en partie sur l'utilisation d'uranium enrichi à 93 %.

52. Ziv A., 'Iranian Attacker Impersonating Russians': Inside Recent Attacks on Israel, Haaretz, 5 mai 2021.

53. Associated Press, Haaretz, & Reuters, Iran Begins 60 Percent Uranium Enrichment After Natanz Attack, Top Negotiator Says, Haaretz, 13 avril 2021.

Les réacteurs de recherche construits dans les années 1950 à 70 – comme le réacteur de recherche de Téhéran – ont été initialement conçus pour fonctionner avec du HEU. Face aux risques de prolifération que représente l'utilisation d'un tel combustible, la communauté internationale s'attèle depuis de nombreuses années à modifier progressivement les réacteurs de recherche existants afin de les faire transiter du HEU au LEU.

Le réacteur de recherche de Téhéran a ainsi été modifié, avec l'assistance de l'Argentine, en 1987, afin de pouvoir opérer avec du LEU, à savoir dans ce cas-ci de l'uranium enrichi à 20 %⁵⁴. En conséquence, l'Iran n'a de prime abord aucune utilité civile à enrichir de l'uranium au-delà du seuil de 20 %. L'utilité diplomatique semble quant à elle évidente : si l'Iran est temporairement freiné dans sa volonté d'enrichir du HEU à grande échelle après l'attaque sur Natanz, il peut cependant toujours enrichir du HEU en plus faible quantité afin de jouir d'un effet d'annonce qui renvoie la balle dans le camp occidental et illustre sa volonté de ne pas céder. Ce faisant, Téhéran sécurise ses leviers et ses marges de négociation tout en prenant une mesure qui, si elle peut paraître spectaculaire – passer de 20 % à 60 % de taux d'enrichissement – ne rapproche en réalité en rien concrètement l'Iran de la bombe atomique et demeure encore sous le seuil fatidique des 90 %. Pour rappel, à partir d'une masse d'uranium donnée, produire de l'uranium à 90 % à partir d'uranium à 20 % constitue une étape moins difficile que de passer de 3,67 % à 20 %. Enrichir de l'uranium à 60 % est donc une mesure symbolique aux conséquences sécuritaires limitées mais à l'impact psychologique et diplomatique bien réel.

Le 16 avril, soit trois jours seulement après l'annonce par Téhéran de sa volonté d'enrichir de l'uranium à 60 %, le président du parlement iranien, Mohammad Bagher Qalibaf, a déclaré – sans donner plus de détails – que l'Iran était parvenu à atteindre ce seuil d'enrichissement pour la première fois de son histoire⁵⁵. Le lendemain, l'AIEA confirmait que l'Iran avait en effet bien commencé la production d'uranium à 60 %⁵⁶. Quelques jours plus tôt, le 15 avril, c'est le président Rouhani qui faisait monter les enchères en déclarant que s'il le désirait, l'Iran possédait le savoir-faire nécessaire ainsi que les moyens que pour enrichir de l'uranium à 90 %, tout en rappelant dans le même temps que la République islamique ne cherchait pas à se doter de l'arme atomique⁵⁷. Dès lors, il apparaît que la réponse iranienne se situe dans la continuité des actions antérieures de Téhéran en s'inscrivant dans les logiques suivantes :

Accentuer la pression sur les puissances occidentales afin de faire monter les enchères dans le but de garantir une marge de manœuvre ainsi que des leviers de chantage sur la scène diplomatique.

54. Pour certains réacteurs de recherche, comme le BR2 par exemple, leurs spécificités techniques et leurs objectifs de fonctionnement compliquent quelque peu la transition au LEU. Cela ne signifie en rien que cette transition ne soit pas à l'ordre du jour, mais simplement que les études techniques à ce sujet sont toujours en cours.

55. Associated Press, & Haaretz, *Iran Has Successfully Enriched Uranium to 60 Percent, Parliament Speaker Says*, Haaretz, 16 avril 2021.

56. Reuters, *UN Nuclear Watchdog Confirms Iran Started Enriching Uranium to 60 Percent Purity*, Haaretz, 17 avril 2021.

57. *Al-Monitor*, *Iran says it's capable of enriching uranium with 90% purity*, 15 avril 2021/

Face aux lacunes de l'appareillage sécuritaire qui n'a pas su empêcher l'attaque contre Natanz, cette réponse permet au régime de sauver la face en donnant l'impression de ne rien céder et en prenant soin de ne pas franchir de ligne rouge via une réaction pouvant apparaître comme symboliquement forte auprès de l'opinion publique iranienne mais dont l'impact réel sur le programme nucléaire demeure relativement restreint.

Cela dit, et cela vaut pour l'ensemble des activités nucléaires entreprises depuis 2019 qui dépassent les limites fixées par le JCPOA, il est une chose pour laquelle il n'y a pas de retour en arrière possible : c'est l'acquisition du savoir-faire et des connaissances accumulées. Augmenter le taux d'enrichissement et effectuer des tests sur de nouveaux prototypes de centrifugeuses sont des activités qui peuvent être suspendues et pour lesquelles, matériellement parlant, il est possible de démanteler les structures mises en place : l'uranium enrichi à 60 % peut être dilué et les nouvelles centrifugeuses désassemblées. Cependant, en poursuivant ces activités, l'Iran acquiert actuellement de l'expérience et des connaissances qu'il n'aurait pas dû obtenir si le JCPOA avait été respecté et appliqué par toutes les parties. Il s'agit là d'une question sensible qui devrait normalement être abordée dans le cadre des discussions de Vienne.

CONCLUSION

Avec l'attaque du 11 avril dernier sur le site d'enrichissement de Natanz, Israël cherche avant tout à compliquer la levée des sanctions contre l'Iran en sabotant le processus diplomatique, et en rappelant à Téhéran que même un renouveau du JCPOA ne signifierait en rien la fin de la guerre de l'ombre que se livrent l'État hébreu et la République islamique. Il convient d'insister sur le fait que l'intérêt d'Israël demeure dans le maintien des sanctions, en raison de la vision israélienne qui consiste à prôner le *containment* de la puissance iranienne – malgré les limites de cette stratégie. À cet égard, il n'est pas certain que même le scénario totalement improbable d'un abandon pur et simple par Téhéran de son programme nucléaire ne réjouisse au final les responsables israéliens sur le long terme. Pourquoi ? Tout simplement parce que même si cela signifierait la fin de la menace nucléaire iranienne, pareil scénario irait de pair avec la levée des principales sanctions internationales contre l'économie iranienne.

Dès lors, la République islamique se retrouverait *de facto* dans la possibilité d'accroître considérablement son potentiel de puissance conventionnelle – et donc ses capacités d'actions au Moyen-Orient – grâce à une meilleure exploitation de ses ressources qui demeurent encore largement sous-exploitées, notamment dans les domaines énergétique et minier⁵⁸. De plus, une amélioration des perspectives économiques permettrait aussi à l'Iran d'endiguer la fuite des cerveaux à laquelle le pays est confronté depuis plusieurs années⁵⁹. On estime en effet qu'entre 150 000 et 180 000 étudiants iraniens quittent l'Iran tous les ans pour étudier en priorité aux États-Unis, au Canada, en Australie, mais également au sein de pays européens (Allemagne, Royaume-Uni, France, Suède notamment)⁶⁰.

Cette fuite des jeunes iraniens universitaires hautement qualifiés représente une perte financière annuelle de plusieurs milliards de dollars pour l'économie et illustre les difficultés rencontrées par Téhéran dans la bonne exploitation de son potentiel de puissance. Ce dernier ne se cantonne en effet pas aux ressources matérielles : les ressources humaines dont dispose l'Iran s'avèrent elles aussi sous-exploitées en raison des difficultés économiques auxquelles le pays est confronté.

58. Sur la sous-exploitation du potentiel minier de l'Iran, voir notamment : Epikhin I, Kalkman J., Obbohat N., & Rogers S., *A perspective on the Iranian metals & mining industry. Ambitious plans to boost production*, Arthur D. Little, janvier 2018.

59. Khajehpour B., *Can Rouhani reverse Iran's brain drain?*, *al-Monitor*, 12 janvier 2014 ; Peterson S., *Iran brain drain in reverse? Why some young professionals are going home*, *The Christian Science Monitor*, 26 mars 2015.

60. *Radio Farda*, *Top Cleric Admits 'Brain Drain' Is A Problem*, 11 mars 2019.

Or, c'est justement sous l'angle de la liberté d'action que la menace iranienne est appréhendée côté israélien : si l'obtention d'un arsenal nucléaire sanctuariserait le territoire de la République islamique avec pour conséquence d'augmenter cette liberté d'action, la levée des sanctions aurait à certains égards un effet similaire dans la mesure où elle permettrait à Téhéran d'exploiter pleinement son potentiel de puissance conventionnelle. Israël perçoit cette possible évolution comme répondant aux règles d'un jeu à somme nulle : pour maintenir sa propre liberté d'action, Tel Aviv doit contenir au maximum l'accroissement de celle de Téhéran. L'intérêt d'Israël ne peut donc être servi au mieux que par la recherche du maintien du *statu quo*, à savoir un programme nucléaire iranien qui, tout en demeurant sous le seuil de la militarisation, suscite cependant suffisamment d'inquiétudes pour justifier le maintien d'un régime de sanctions amputant Téhéran de la capacité d'exploiter pleinement son potentiel de puissance. On comprend mieux la volonté israélienne de nuire aux discussions de Vienne, ainsi que la volonté des États occidentaux d'inclure d'autres sujets sensibles dans les discussions avec Téhéran – tel le programme balistique ou encore le soutien aux proxys à travers le Moyen-Orient – afin de fournir des garanties sécuritaires suffisantes à l'État hébreux et le convaincre de la nécessité d'un accord sur la question nucléaire iranienne.

Pour Téhéran, il est cependant encore trop tôt pour élargir le spectre des sujets discutés. La République islamique estime en effet qu'un premier pas doit d'abord être franchi avec l'application et un respect strict du JCPOA – et donc la levée dans sanctions – afin de démontrer le sérieux des Occidentaux et reconstruire progressivement la confiance nécessaire à des discussions élargies ; confiance qui a pâti des années de la présidence Trump. Du point de vue iranien, il ne servirait actuellement à rien de s'engager sur de nouveaux sujets alors que l'accord de 2015 a été bafoué par Washington et que les engagements pris n'ont guère été respectés. À cet égard, certains éléments modérés du régime se sont ouvertement prononcés en faveur d'un dialogue élargi conditionné dans un premier temps à l'application du JCPOA. Le ministre iranien des Affaires étrangères, Mohammad Javad Zarif, a par exemple déclaré le 1^{er} février dernier sur CNN qu'un accord fonctionnel sur le nucléaire pourrait constituer un premier pas vers d'autres négociations concernant divers sujets jugés comme préoccupants par les États-Unis et les Européens⁶¹. Le lendemain, c'est Diako Hosseini, le directeur du programme d'études mondiales au sein du *Center for Strategic Studies*⁶² (un *Think Tank* iranien attaché au bureau du président de la République islamique) qui s'est exprimé en ce sens sur Twitter, estimant qu'un retour des États-Unis au sein du JCPOA pourrait ouvrir la voie à une nouvelle coopération géopolitique entre Téhéran et Washington⁶³.

61. AMANPOUR, C., *Iran is ready for a new relationship with the US, but the clock is ticking, says Foreign Minister Javad Zarif*, CNN, 2 février 2021.

62. Voir : <http://www.css.ir/fa>

63. . HOSSEINI, D., *Twitter*, 2 février 2021, <https://twitter.com/DiakoH/status/1356685679384739841>

Cela dit, et bien que ces quelques déclarations puissent constituer un signal encourageant, il convient de souligner que, premièrement, aucun responsable iranien n'a jamais pris le risque de délimiter les contours que prendraient des discussions « plus globales » avec les Américains. Le flou demeure donc tant et si bien que la portée réelle de telles discussions pourrait être beaucoup plus restreinte qu'espéré à Washington. Deuxièmement, c'est bien le guide suprême, Ali Khamenei, qui conserve le dernier mot en matière de politique étrangère et celui-ci n'a à ce jour jamais tenu le moindre propos laissant entrevoir la possibilité de tels pourparlers, bien au contraire, puisqu'il a interdit pour l'instant la tenue de discussions directes entre négociateurs iraniens et américains. De plus, l'élection présidentielle de juin prochain pourrait bien porter un conservateur à la tête de l'exécutif, ce qui viendrait considérablement compliquer les perspectives diplomatiques si aucun accord n'était trouvé d'ici là. La fenêtre d'opportunité diplomatique s'avère dès lors particulièrement réduite au regard des échéances électorales iraniennes et de la complexité des aspects techniques du programme nucléaire de Téhéran.

Chronologie sélective du nucléaire iranien.

1957 : Dans le cadre du programme <i>Atom for Peace</i> , les États-Unis et l'Iran signent un accord de coopération dans le domaine du nucléaire civil.
Novembre 1967 : les États-Unis livrent à l'Iran le réacteur de recherche de Téhéran (TRR). Ce réacteur, d'une puissance de 5MWt, fonctionne initialement à l'uranium hautement enrichi (HEU) et peut être utilisé pour la production d'isotopes médicaux.
Février 1970 : le parlement iranien ratifie le TNP.
1974 : création de l'Organisation de l'énergie atomique d'Iran (OEAI). Le Shah annonce que l'Iran ambitionne de construire 23 réacteurs nucléaires et compte également développer une maîtrise complète du cycle du combustible nucléaire, ce qui inclut de fait une capacité d'enrichissement.
1975 : début de la construction de la centrale de Bushehr par Kraftwerk Union (KWU), une compagnie ouest-allemande filiale de Siemens. La centrale de Bushehr est prévue pour abriter deux réacteurs à eau légère destinés à la production d'électricité.
1979 : suspension du programme nucléaire iranien à la suite de la révolution islamique, les nouvelles instances révolutionnaires dénoncent le programme nucléaire comme une manifestation de la dépendance technologique du pays à l'égard de l'Occident. La coopération nucléaire avec l'Occident est rompue. KWU interrompt les travaux de la centrale de Bushehr, lesquels sont pourtant terminés à 75-85 %.
1981 : l'Iran reprend certaines de ses activités de recherche dans le domaine de la chimie nucléaire.
1984 : l'Iran souhaite relancer plus amplement ses activités nucléaires en reprenant la construction de certains projets antérieur à la révolution. L'Allemagne refuse de reprendre la construction de la centrale de Bushehr, prétextant la guerre Iran-Irak.
1987 : l'Iran acquiert les plans techniques nécessaire à la construction de centrifugeuses de type P-1 grâce au réseau du scientifique pakistanais Abdul Qadeer Khan.
1987 : l'Iran mandate l'Argentine pour convertir le réacteur de recherche de Téhéran (TRR) à l'uranium faiblement enrichi.
1993 : la conversion du TRR est terminée. Celui-ci fonctionne dorénavant avec de l'uranium enrichi à 20 % fourni par l'Argentine qui en délivre cette même année 115kg à Téhéran.
1990 : signature d'un accord de 10 ans avec Pékin dans le domaine de la coopération nucléaire.
Janvier 1995 : la Russie s'accorde avec l'Iran pour reprendre la construction de la centrale nucléaire de Bushehr, les autorités allemandes s'étant opposées à la reprise des travaux par KWU en 1991.
1996 : conclusion du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). L'Iran signe le traité mais ne le ratifie pas.
1997 : la Chine interrompt sa coopération nucléaire avec l'Iran à la suite du sommet sino-américain d'octobre 1997.

<p>Août 2002 : le Conseil national de la résistance iranienne (groupe d'opposition au régime de Téhéran) annonce que l'Iran construit clandestinement deux sites nucléaires non déclarés auprès de l'AIEA : un centre d'enrichissement et de recherche à Natanz ainsi qu'un réacteur à eau lourde à Arak. Ces deux sites pourraient théoriquement permettre à l'Iran d'acquérir suffisamment de matière fissible que pour produire des armes nucléaires : le site de Natanz grâce à l'enrichissement d'uranium et le site de Arak grâce à la production de plutonium. Le président Khatami reconnaît l'existence de ces deux sites, insiste sur la nature civile du programme nucléaire iranien, et invite l'AIEA à venir les visiter.</p>
<p>Septembre 2002 : la Russie commence la construction du premier réacteur nucléaire iranien à Bushehr.</p>
<p>Août 2003 : l'AIEA découvre des traces d'uranium hautement enrichi à Natanz. Téhéran explique que ces traces proviennent d'équipements importés en seconde main depuis un autre État.</p>
<p>Octobre 2003 : en concertation avec l'EU-3 (Allemagne, France, Royaume-Uni), l'Iran annonce suspendre volontairement et temporairement ses activités d'enrichissement d'uranium et s'engage à signer le protocole additionnel du TNP.</p>
<p>Décembre 2003 : Téhéran signe le protocole additionnel du TNP mais ne le ratifie pas. Cela dit, le gouvernement Khatami s'engage à l'appliquer <i>de facto</i>.</p>
<p>Juin 2004 : l'Iran informe l'AIEA de sa volonté de reprendre ses activités d'enrichissement d'uranium.</p>
<p>Novembre 2004 : l'Iran et l'EU-3 signent l'Accord de Paris : Téhéran suspend temporairement ses activités d'enrichissement et autorise des inspections accrues de l'AIEA.</p>
<p>Janvier 2005 : l'Iran autorise les inspecteurs de l'AIEA à visiter partiellement le site militaire de Parchin sur lequel Téhéran est soupçonné de mener des activités en lien avec une possible militarisation de son programme nucléaire.</p>
<p>Août 2005 : le conservateur M. Ahmadinejad devient le nouveau président iranien. Téhéran reprend ses activités d'enrichissement. L'Iran rejette le « Framework for a Long-Term Agreement » émanant du EU-3. Cette proposition visait à assister l'Iran dans le développement de son programme nucléaire civil en échange d'un abandon définitif par Téhéran de ses capacités d'enrichissement d'uranium et de production de plutonium. Le même mois, le guide suprême, Ali Khamenei, promulgue une <i>fatwa</i> interdisant « la production, le stockage et l'utilisation » d'arme nucléaire. Cet édit religieux ne dit cependant rien en ce qui concerne la recherche sur l'armement nucléaire.</p>
<p>Novembre 2005 : le parlement iranien adopte une loi suspendant l'application volontaire par la République islamique du protocole additionnel du TNP.</p>
<p>Janvier 2006 : l'Iran reprend ses activités d'enrichissement sur le site de Natanz.</p>
<p>Février 2006 : l'AIEA renvoie la question nucléaire iranienne devant le CSNU en raison de manquements répétés de l'Iran dans le cadre de ses obligations.</p>
<p>Juillet 2006 : le CSNU adopte la Résolution 1696 appelant l'Iran à suspendre ses activités d'enrichissement.</p>
<p>Août 2006 : l'Iran inaugure son usine de production d'eau lourde à Arak.</p>

Décembre 2006 : le CSNU adopte la Résolution 1737 en réponse au non-respect par Téhéran de la Résolution 1696. La nouvelle résolution interdit la vente de technologie et de matériel nucléaire à l'Iran et gèle les avoirs financiers des individus et entités impliquées dans le programme nucléaire iranien.
Mars 2007 : En réponse à la poursuite par l'Iran de ses activités d'enrichissement, le CSNU adopte la Résolution 1747 qui élargit la liste des personnes et entités dont les avoirs sont gelés, et impose une interdiction d'exportation d'armes à destination de l'Iran.
Décembre 2007 : Un rapport des services du renseignement américain estime que l'Iran a suspendu ses activités nucléaires militaires en 2003.
Mars 2008 : le CSNU adopte la Résolution 1803 qui impose de nouvelles sanctions sur le programme nucléaire iranien.
Septembre 2008 : le CSNU adopte la Résolution 1835, laquelle appelle une nouvelle fois l'Iran à cesser ses activités d'enrichissement, à abandonner ses activités nucléaires liées à l'utilisation d'eau lourde, et impose de nouvelles sanctions à Téhéran.
Janvier 2009 : Barack Obama devient le 44 ^e président des États-Unis. Il a notamment promis d'engager une politique de « la main tendue » envers Téhéran.
Septembre 2009 : Les États-Unis, la France, et le Royaume-Uni révèlent l'existence à Fordow, près de la ville sainte de Qom, d'un site nucléaire (usine d'enrichissement) non déclaré auprès de l'AIEA.
Octobre 2009 : l'Iran et les P-5+1 (États-Unis, Chine, Russie, France, Royaume-Uni et Allemagne) entame de nouvelles discussions. L'Iran accepte dans un premier temps le principe d'un échange 1 200 kg de son uranium faiblement enrichi en échange de combustible (uranium enrichi à 20 %) pour son réacteur de recherche de Téhéran. Finalement, l'Iran se retire des discussions en raison de désaccords internes au régime concernant les modalités techniques de l'échange.
Juin 2010 : le CSNU adopte la Résolution 1929, qui intensifie considérablement les sanctions internationales contre l'Iran. Les États-Unis renforcent également leurs sanctions unilatérales contre Téhéran.
Septembre 2010 : l'Iran annonce avoir détecté le virus informatique Stuxnet, lequel a endommagé plusieurs centaines de centrifugeuses sur le site de Natanz.
Octobre 2010 : l'Iran annonce avoir produit 30 kg d'uranium enrichi à 20 %.
Septembre 2011 : l'Iran annonce le raccordement de la centrale de Bushehr à son réseau électrique.
Janvier 2012 : l'UE annonce un embargo pétrolier contre l'Iran, effectif à partir de juillet 2012.
Février 2012 : Barack Obama signe l'Ordre exécutif 13599 gelant les avoirs de la banque centrale de l'Iran ainsi que d'autres institutions financières iraniennes. Le même mois, les inspecteurs de l'AIEA se voient refuser l'accès au site militaire de Parchin.
Juillet 2012 : entrée en vigueur de l'embargo pétrolier européen. Premières discussions secrètes entre diplomates américains et iraniens à Oman.
Avril 2013 : l'Iran annonce avoir commencé l'extraction d'uranium sur son propre territoire.

<p>Juin 2013 : les États-Unis imposent des sanctions ciblant le Rial iranien. Le même mois, le modéré Hassan Rouhani, ancien négociateur en chef sur la question nucléaire du temps du président Khatami, devient le nouveau président de la République islamique.</p>
<p>Novembre 2013 : le P5+1 et l'Iran s'accordent sur un accord intermédiaire, le <i>Joint Plan of Actions</i> (JPOA). Celui-ci prévoit notamment la neutralisation par l'Iran de ses stocks d'uranium enrichi à 20 %, la limitation de ses activités d'enrichissement au seuil de 5 %, et la suspension de la construction du réacteur à eau lourde d'Arak. En échange, certaines sanctions contre l'Iran sont partiellement levées et certains avoirs dégelés. Les modalités techniques du JPOA doivent encore être discutées dans les semaines à venir.</p>
<p>Janvier 2014 : entrée en vigueur du JPOA.</p>
<p>Février 2014 : le P5+1 et l'Iran reprennent leurs discussions en vue de parvenir à un accord final sur la question nucléaire iranienne. Ces discussions se tiendront régulièrement jusqu'à l'annonce du JCPOA en juillet 2015.</p>
<p>Février 2015 : l'AIEA confirme que Téhéran respecte bien les engagements pris dans le cadre du JPOA.</p>
<p>Juillet 2015 : le P5+1 et l'Iran annonce la conclusion d'un accord final sur la question nucléaire iranienne, le <i>Joint Comprehensive Plan of Action</i> (JCPOA). Avec cet accord, le délai nécessaire à l'Iran pour produire suffisamment de combustible en vue d'assembler une arme nucléaire est repoussé de 2-3 mois à un an et demi.</p>
<p>Juillet 2015 : le CSNU adopte à l'unanimité la Résolution 2231 qui avalise l'adoption du JCPOA.</p>
<p>Décembre 2015 : le Conseil des gouverneurs de l'AIEA décide de fermer l'enquête sur les possibles dimensions militaires du programme nucléaire iranien.</p>
<p>Janvier 2016 : le JCPOA entre en vigueur.</p>
<p>Septembre 2016 : début des travaux de construction par la Russie d'un second réacteur nucléaire sur le site de Bushehr. Les travaux sont supposés durer au moins 10 ans.</p>
<p>Janvier 2017 : Donald J. Trump devient le 45^e président des États-Unis. Au cours de sa campagne électorale, il a déclaré que le JCPOA était selon lui le pire accord jamais signé par les États-Unis.</p>
<p>Octobre 2017 : le président Trump ne certifie pas le JCPOA, laissant la possibilité au Congrès de réinstaurer les sanctions sur le nucléaire iranien endéans les 60 jours.</p>
<p>Janvier 2018 : le président Trump confirme la levée des sanctions relatives au programme nucléaire iranien mais menace de retirer les États-Unis de l'accord si le JCPOA n'est pas renforcé. Dans le même temps, Washington annonce de nouvelles sanctions relatives aux violations des droits de l'homme commises par certains responsables iraniens.</p>
<p>Avril 2018 : Benjamin Netanyahu exhibe la saisie par Israël de plus de 100 000 documents relatifs aux activités nucléaires de l'Iran. Selon le Premier ministre israélien, ces documents démontrent la volonté de l'Iran de renforcer son programme nucléaire – notamment à des fins militaires – et ce y compris après la conclusion du JCPOA.</p>

<p>Mai 2018 : le président Trump initie la politique dite de « pression maximale » en annonçant la sortie des États-Unis du JCPOA et la réimposition des sanctions américaines en lien avec les activités nucléaires iraniennes. Mike Pompeo énonce 12 exigences auxquelles l'Iran doit se soumettre avant d'envisager un nouvel accord avec Washington. Il est notamment demandé à Téhéran de renoncer aux activités d'enrichissement et à son programme balistique, de cesser son soutien à différentes milices à travers le Moyen-Orient (Hezbollah, Hamas, Houthis, etc.), et de retirer ses troupes de Syrie. En réaction, Ali Khamenei pose six conditions aux Européens pour que l'Iran demeure au sein de l'accord. L'UE doit notamment s'opposer aux sanctions américaines et garantir les exportations de pétrole et de gaz en provenance de l'Iran.</p>
<p>Janvier 2019 : L'Allemagne, la France, le Royaume-Uni mettent en place le mécanisme Instex (Instrument in Support of Trade Exchanges) devant favoriser les transactions commerciales entre les entreprises européennes et iraniennes sans avoir recours au dollar.</p>
<p>Février 2019 : les inspecteurs de l'AIEA découvrent des traces d'uranium faiblement enrichi sur le site de Turqazabad, à Téhéran, qu'Israël désigne depuis septembre 2018 comme un site nucléaire non déclaré.</p>
<p>Mai 2019 : le président Rouhani annonce que l'Iran compte cesser de respecter progressivement certains de ses engagements pris dans le cadre du JCPOA si les autres États parties au traité ne prennent pas les mesures nécessaires pour protéger les secteurs bancaire et énergétique iraniens des sanctions américaines endéans les 60 jours.</p>
<p>Juillet 2019 : l'Iran dépasse pour la première fois la limite de stockage de 202 kg d'uranium faiblement enrichi imposée par le JCPOA et commence à enrichir de l'uranium à un taux de 4,5 % au lieu des 3,67 % prévus par l'accord. Le président Rouhani déclare que l'Iran est disposé à revenir au respect de ses engagements si les États-Unis lèvent leurs sanctions et réintègrent le JCPOA.</p>
<p>Novembre 2019 : Le directeur de l'Organisation de l'énergie atomique d'Iran, Ali Akbar Salehi, annonce que le pays est désormais capable de produire 5 kg d'uranium faiblement enrichi par jour contre 450 gr auparavant. Par ailleurs, Téhéran déclare reprendre ses activités d'enrichissement sur le site de Fordow.</p>
<p>Janvier 2020 : Washington élimine le général Qassem Soleimani, commandant de la force al-Qods, alors que celui-ci était en visite à Bagdad. Téhéran annonce ne plus être lié par les contraintes prévues dans le JCPOA concernant ses activités d'enrichissement. L'Allemagne, la France et le Royaume-Uni actionnent le mécanisme d'arbitrage prévu par le JCPOA : au terme de ce mécanisme, le dossier pourrait être envoyé devant le CSNU pour que celui-ci statue sur la réimposition des sanctions internationales contre le programme nucléaire iranien. À la fin du mois, l'Iran annonce avoir en stock 1 200 kg d'uranium faiblement enrichi.</p>
<p>Février 2020 : l'UE renonce à porter la question nucléaire iranienne devant le CSNU.</p>
<p>Juin 2020 : pour la première fois depuis huit ans, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA adopte une résolution sommant l'Iran de coopérer pleinement avec l'AIEA sur les investigations en lien avec ses activités nucléaires.</p>

Juillet 2020 : une explosion sur le site de Natanz endommage une usine de production de centrifugeuses IR-4 et IR-6. Israël est soupçonné d'être derrière cette explosion.

Novembre 2020 : l'AIEA annonce que l'Iran possède un stock de 2 443 kg d'uranium enrichi à 4,5 %, soit plus de 12 fois la limite imposée par le JCPOA. Pareille quantité devrait théoriquement permettre à l'Iran de produire suffisamment d'uranium enrichi à 90 % pour fabriquer deux armes nucléaires. *L'Institute for Science and International Security* estime que Téhéran pourrait produire suffisamment d'uranium de qualité militaire nécessaire à la fabrication d'une arme nucléaire endéans les trois mois. Fin du mois, Mohsen Fakhrizadeh, l'une des figures centrales du programme nucléaire iranien, est assassiné lors d'une attaque contre son convoi à quelques kilomètres de Téhéran. L'Iran accuse Israël d'être derrière cette attaque, Ali Khamenei écarte de nouvelles discussions avec les États-Unis.

Décembre 2020 : en rétorsion à l'élimination de Mohsen Fakhrizadeh, le parlement iranien adopte une loi obligeant le gouvernement à reprendre l'enrichissement à 20 % et à stocker annuellement 120 kg d'uranium à 20 %. Le parlement demande également au président Rouhani de restreindre l'accès aux inspecteurs de l'AIEA si les sanctions contre les secteurs bancaire et énergétique iranien ne sont pas levées.

Janvier 2021 : l'Iran reprend la production d'uranium enrichi à 20 % sur le site de Fordow.

Février 2021 : l'Iran a produit 3,6 g de métal d'uranium. Au moins 500 g seraient nécessaires à la conception du cœur d'une arme nucléaire. Mahmoud Alavi, le ministre iranien du Renseignement, déclare que l'Iran pourrait chercher à se doter de l'arme nucléaire si les puissances occidentales ne lui donnent pas d'autres choix. Fin du mois, Téhéran annonce suspendre son application du protocole additionnel du TNP, affaiblissant ainsi le régime de surveillance de son programme nucléaire. L'Ayatollah Khamenei prévient que l'Iran pourrait commencer à enrichir de l'uranium à 60 %. Selon l'AIEA, Téhéran a produit 17,6 kg d'uranium enrichi à 20 %.

Avril 2021 : l'Iran commence les tests de la centrifugeuse IR-9 sur le site de Natanz. Ce nouveau modèle devrait être 50 fois plus performant que la centrifugeuse IR-1 autorisée par le JCPOA. Le site de Natanz est frappé par une explosion qui détruit son générateur ; Téhéran accuse Israël d'être à l'origine du sabotage. L'Iran annonce le démarrage de la production d'uranium enrichi à 60 %. Téhéran et le P5+1 entament de nouveaux pourparlers sur l'avenir du JCPOA et le retour de Washington dans l'accord.

LES RAPPORTS DU GRIP

- 2017/6 **Le remplacement des F-16 belges - Processus et enjeux**, Denis Jacqmin, 48 p., 8€
- 2017/7 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes - Compendium 2017**, SIPRI/GRIP, 52 p., 8€
- 2017/8 **Résumé du SIPRI Yearbook 2017 - Armements, désarmement et sécurité internationale**, Traduction GRIP, 28 p., gratuit.
- 2017/9 **La Turquie après le putsch manqué : reconfiguration accélérée de l'exercice du pouvoir**, Léo Géhin, 40 p., 6€
- 2017/10 **La guerre oubliée du Yémen : impasse militaire, casse-tête politique et catastrophe humanitaire**, Lauriane Héau et Christophe Stiennon, 40 p., 8€
- 2018/1 **Autonomie stratégique : le nouveau graal de la défense européenne**, Frédéric Mauro, 36 p., 6€
- 2018/2 **L'industrie de défense ukrainienne : un pied en URSS, l'autre dans l'OTAN**, Denis Jacqmin, 36 p., 6€
- 2018/3 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes. Compendium 2018**, Luc Mampaey, 52 p., 8€
- 2018/4 **Résumé du SIPRI Yearbook 2018 - Armements, désarmement et sécurité internationale** Traduction GRIP, 32 p., gratuit
- 2018/5 **Le Brexit et la défense européenne**, Federico Santopinto, 52 p., 8€
- 2018/6 **Exportations d'armes au Maghreb : Quelle conformité avec la position commune?**, Maria Camello, 36 p., 6€
- 2018/7 **La Chine après le «Printemps arabe» - Comblant le vide ?**, Elena Aoun et Thierry Kellner, 60 p., 8€
- 2018/8 **L'Afrique des minerais stratégiques - Du détournement des richesses à la culture de la guerre**, Ben Cramer, 44 p., 6€
- 2018/9 **Le traité sur l'interdiction des armes nucléaires**, Jean-Marie Colin, 52 p., 8€
- 2018/10 **La composante nucléaire du complexe militaro-industriel français**, Roland de Penanros, 20 p., 6€
- 2019/1 **Évolutions et défis du maintien de la paix. Recueil de publications de l'Observatoire Boutros-Ghali**, Collectif, 104 p., 10€
- 2019/2 **Résumé du SIPRI Yearbook 2019 - Armements, désarmement et sécurité internationale**, Traduction GRIP, 20 p., gratuit
- 2019/3 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes. Compendium 2019**, SIPRI/GRIP, 60 p., 10€
- 2019/4 **La Chine au Nicaragua et au Panama: Une nouvelle branche des routes de la soie en Amérique centrale ?**, Thierry Kellner et Sophie Wintgens, 48 p., 10€
- 2019/5 **Enfants-soldats en RDC : évolution et perspectives de la lutte contre leur recrutement**, Maria Camello, 40 p., 10€
- 2020/1 **La machine de guerre saoudienne à l'épreuve de ses ambitions**, Georges Berghézan, 64 p., 10€
- 2020/2 **L'élargissement de la «responsabilité de protéger» aux urgences climatiques - une fausse bonne idée**, Marion Dussuchal, 44 p., 10€
- 2020/3 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes. Compendium 2020**, Luc Mampaey, 60 p., 10€
- 2020/4 **Résumé du SIPRI Yearbook 2020 - Armements, désarmement et sécurité internationale**, Traduction GRIP, 20 p., gratuit
- 2021/1 **Comment renforcer le rôle de l'UE dans les exportations d'armes**, Maria Camello, Léo Géhin, Federico Santopinto, 28 p., 10€

Abonnez-vous en quelques clics aux « Rapports du GRIP » : www.grip.org
4 numéros par an pour 40 € (frais de port inclus)

NUCLÉAIRE IRANIEN : OBSTACLES ET ENJEUX D'UN ACCORD RENOUELÉ ENTRE WASHINGTON ET TÉHÉRAN

L'accord sur le nucléaire iranien (JCPOA) conclu en 2015 devait ouvrir un nouveau chapitre dans les relations entre Téhéran et Washington et constituer le premier pas en vue de parvenir à des relations plus apaisées entre l'Iran et l'Occident. Donald Trump en aura décidé autrement, et sa stratégie de la « pression maximale » aura pu compter sur le soutien absolu et indéfectible d'Israël et de l'Arabie saoudite, lesquels cherchent avant tout à maintenir le régime de sanctions frappant l'Iran afin de contenir tant que faire se peut la montée en puissance de la République islamique.

De leur côté, les ambitions iraniennes se nourrissent d'un nationalisme farouche enraciné dans plus de 2 500 ans d'Histoire et selon lequel le pays revendique le statut de puissance régionale naturelle et légitime du Moyen-Orient. Aujourd'hui cependant, la République islamique doit faire face à de multiples défis. L'économie souffre des sanctions et la population se polarise de plus en plus avec d'une part les partisans de la modération et de la normalisation avec l'Occident et, d'autre part, ceux qui pensent que le salut du pays réside dans la résistance et la recherche de l'autosuffisance.

À cet égard, la politique de Donald Trump a renforcé les éléments conservateurs et la prochaine élection présidentielle – prévue pour le 18 juin 2021 – pourrait bien voir ces derniers revenir à la tête de l'exécutif. Aujourd'hui, l'administration Biden et le gouvernement Rouhani tentent de parvenir à un accord en vue de réintégrer les États-Unis dans le JCPOA. Les obstacles et enjeux sont énormes car il s'agit avant tout de garantir la nature civile des activités nucléaires iraniennes mais également de prouver qu'un accord entre Washington et Téhéran peut s'avérer viable. En cas d'échec, les modérés en ressortiront humiliés, les conservateurs et les gardiens de la révolution renforcés, et les tensions entre Israël, l'Arabie saoudite et la République islamique s'exacerberont de plus belle.



Vincent Eiffling, chercheur associé au GRIP, est doctorant en sciences politiques – relations internationales, à l'Université Catholique de Louvain. Sa thèse porte sur le rôle de l'institution présidentielle dans le processus de prise de décision en politique étrangère au sein de la République islamique d'Iran. Vincent Eiffling est également chercheur associé au Centre d'étude des crises et conflits internationaux (CECRI, UCL)